



Assemblée générale

Soixante-treizième session

59^e séance plénière

Mardi 18 décembre 2018, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Séance de haut niveau à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus

Point 74 de l'ordre du jour (suite)

Promotion et protection des droits de l'homme

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

La Présidente (parle en espagnol) : Je voudrais tout d'abord remercier les délégations de l'Argentine, de l'Italie et de la Norvège pour le travail important qu'elles ont accompli dans le cadre des préparatifs de cette réunion de haut niveau.

Le 9 décembre 1998, à la veille du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Assemblée générale a adopté un document fondamental afin de traduire ses principes dans les faits : la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme. Il s'agit d'une réalisation importante des États et de la société civile qui, au prix d'efforts considérables, ont pu élaborer un texte à la fois ferme et pragmatique. Vingt ans plus tard, nous célébrons son adoption, qui a marqué une étape importante dans la reconnaissance

et la légitimation du travail effectué par les défenseurs des droits de l'homme dans le monde entier. Je voudrais aborder deux questions.

Je voudrais évoquer premièrement le rôle crucial des défenseurs des droits de l'homme. Il ne fait aucun doute qu'ils jouent un rôle essentiel dans l'édification de sociétés plus inclusives, justes et libres. La société civile est également un pilier fondamental du système international des droits de l'homme. Parfois, ce sont ces personnes et ces organisations qui peuvent signaler, à un stade précoce, des violations graves et systématiques des droits de l'homme. Il incombe au premier chef aux États de créer les conditions permettant à ceux qui œuvrent en faveur des droits de l'homme de jouir et d'exercer leurs libertés et droits fondamentaux, notamment la liberté d'association, le droit de réunion pacifique, la liberté d'opinion et d'expression et le droit à l'information. Le dialogue et la participation de tous les acteurs de la société permettent de renforcer la cohésion sociale et les démocraties.

Les réseaux d'appui de la société civile aux niveaux local, national, régional et international sont très importants. À cet égard, je voudrais mettre en exergue le Sommet mondial 2018 des défenseurs des droits humains, qui s'est tenu à Paris en octobre dernier. La treizième Conférence internationale des institutions nationales de défense des droits de l'homme, qui s'est tenue récemment à Marrakech, est tout aussi importante. Les défenseurs des droits de l'homme donnent vie à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce sont

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-44577(F)



Document adapté

Merci de recycler



des agents de changement. Qu'il s'agisse de femmes, d'autochtones, de migrants, de travailleurs, de personnes handicapées, de personnes d'ascendance africaine, de paysans, d'enfants, de jeunes ou de personnes âgées, ces militants apportent une contribution inestimable. Ils donnent aux sans-voix le moyen de se faire entendre. Ils donnent aux marginalisés les moyens d'agir. Ils dénoncent les injustices. Ils indemnisent les victimes. Ils luttent contre l'impunité.

Sans ces hommes et ces femmes qui, individuellement ou collectivement, surmontent la peur et l'indifférence, bon nombre des progrès que nous connaissons aujourd'hui n'auraient pas été possibles. Il y a quelques heures, nous avons remis aux lauréats – M^{me} Rebeca Gyumi, M^{me} Joênia Wapichana, M^{me} Asma Jahangir et l'organisation Première ligne -le Prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme pour 2018, non seulement pour leur action mais aussi pour rendre hommage à l'action de tous les défenseurs des droits de l'homme dans le monde entier.

Mon deuxième point concerne les risques auxquels s'exposent les défenseurs des droits de l'homme et la responsabilité qui nous incombe de prévenir ces risques. Nous devons reconnaître que leur situation, dans de nombreux cas, est critique. Les chiffres font état de plus de 3 500 défenseurs et militants de droits de l'homme qui ont été tués du fait de leur travail depuis que cette Déclaration a été adoptée. Selon le *Rapport annuel sur les défenseurs des droits humains en danger* de l'organisation Première ligne, 300 défenseurs des droits de l'homme ont été tués en 2017. Malheureusement, pour beaucoup d'entre eux, défendre les droits de l'homme signifie s'exposer à de multiples dangers, en mettant en danger leur vie, leur liberté, leur sécurité et celle de leur famille.

Les femmes sont confrontées à une double menace, à la fois du fait de leur sexe et de leurs activités de défense et de promotion des droits de l'homme. Ces dernières années, la situation difficile de ceux qui œuvrent en solidarité avec les personnes en situation de déplacement, qu'il s'agisse de migrants ou de réfugiés, s'est aggravée. Il y a également une recrudescence des attaques contre les défenseurs de l'environnement. Il ne faut pas permettre que cette situation perdure. Les menaces et l'intimidation sont utilisées pour essayer de réduire au silence les défenseurs des droits de l'homme. Les États ne doivent pas rester impassibles – nous devons agir. Si nous ne protégeons pas ceux qui défendent nos droits, l'injustice viendra bientôt frapper

à notre porte. Une mesure à notre portée, c'est de renforcer et d'appuyer le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme. D'aucuns affirment que c'est Rosa Luxemburg qui a dit que « Ceux qui ne bougent pas ne sentent pas leurs chaînes. » Les défenseurs des droits de l'homme représentent notre conscience collective en action. Leur travail est un élément essentiel de la lutte universelle menée pour briser les chaînes qui nous empêchent de parvenir à la pleine égalité, à la justice et à la dignité pour tous.

Que la célébration d'aujourd'hui renforce notre attachement à la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme et à ceux qui consacrent leur vie et leur action à la lutte pour la dignité et le bien-être des êtres humains. Si nous assumons nos responsabilités en tant que citoyens, chacun d'entre nous deviendra un défenseur des droits de l'homme et pourra contribuer, par ses actes et ses décisions, à la réalisation des principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, que nous devons tous honorer. En conséquence, rappelons ce qui est énoncé à son article premier :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Qu'il en soit ainsi dans la réalité.

J'ai maintenant l'honneur d'inviter le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à faire une déclaration.

Le Secrétaire général (parle en anglais) :
Aujourd'hui, nous célébrons la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par consensus il y a 20 ans. Comme feu Wangari Maathai, défenseuse kényane de l'environnement et lauréate du prix Nobel l'avait dit,

« Les droits de l'homme ne sont pas des choses posées sur la table pour que les gens en jouissent. Ce sont des choses pour lesquelles il faut se battre et qu'il faut ensuite protéger. »

C'est ce que font les défenseurs des droits de l'homme, au bénéfice de nous tous. Aujourd'hui, je m'associe donc à toutes les personnes ici présentes pour dire mon admiration pour les défenseurs des

droits de l'homme du monde entier, qui consacrent et parfois sacrifient leur vie à exiger le respect des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Ils sont un ensemble diversifié d'individus et de groupes – les peuples autochtones qui défendent leurs terres, leurs traditions et l'environnement; les groupes de citoyens qui sauvent les migrants de la noyade et de l'exploitation; les agents humanitaires qui acheminent une aide salvatrice aux civils pris au piège des conflits; les femmes qui luttent pour leur participation aux conseils d'administration et aux pourparlers de paix; les juristes qui font le plaidoyer de l'indépendance de l'appareil judiciaire; les dirigeants syndicalistes qui revendiquent des emplois décentes et un salaire minimum vital; les journalistes qui enquêtent sur les disparitions et la corruption; les militants qui protestent contre la pollution et les changements climatiques; les personnes d'ascendance africaine qui combattent le racisme et la discrimination; et les travailleurs sanitaires qui s'efforcent d'améliorer les soins pour les séropositifs. Toutes ces personnes défendent et préconisent les droits, les principes et les valeurs sur lesquels est fondée l'Organisation des Nations Unies. Ces droits restent menacés dans de nombreux domaines.

Nous sommes témoins d'une recrudescence de l'intolérance et d'une réduction de l'espace d'action de la société civile. Les droits de l'homme et leurs défenseurs subissent des pressions croissantes dans toutes les régions. Cela ne doit pas devenir la nouvelle normalité. Certains défenseurs sont persécutés, intimidés, incarcérés et même tués, tandis que plusieurs nations ont promulgué des lois ou adopté des mesures, sous prétexte de lutter contre le terrorisme, qui restreignent l'action des défenseurs des droits de l'homme.

Il est important de reconnaître que les défenseurs des droits de l'homme sont les partenaires essentiels des gouvernements et de l'Organisation en vue de surmonter les immenses difficultés auxquelles le monde est confronté pour pleinement mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ne peuvent jouer ce rôle crucial que s'ils bénéficient de la protection et de la liberté d'action nécessaires. La promotion des droits de l'homme renforce les États et les sociétés et aide à prévenir les conflits. Le mépris des droits de l'homme est très préjudiciable. Si davantage d'attention avait été accordée aux droits de l'homme dans le monde pendant les deux dernières décennies, nous aurions pu éviter de nombreuses morts et beaucoup de souffrance et d'instabilité et préserver les gains de développement obtenus de haute lutte. Il est impératif

que les États et tous les autres intéressés considèrent et traitent les défenseurs des droits de l'homme en tant que partenaires, et non comme une menace. Lorsque les défenseurs des droits de l'homme sont menacés, les principes de l'ONU sont attaqués.

Les défenseurs des droits de l'homme sont un atout précieux dans le renforcement de notre action pour la pérennisation de la paix et le développement durable. Ces individus et organisations sont souvent les premiers à tirer la sonnette d'alarme et à nous alerter rapidement de crises imminentes, et ils sont des acteurs clefs dans l'élaboration de solutions possibles dans tous les domaines de la vie. J'admire leur courage et leurs sacrifices. Protégeons et appuyons les défenseurs des droits de l'homme partout dans le monde, afin qu'ils puissent poursuivre leur action essentielle.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Avant de poursuivre, je voudrais consulter les membres en vue d'inviter, conformément au paragraphe 14 de la résolution 72/247 et comme je le mentionne dans mes lettres datées des 11, 13 et 17 décembre 2018, les personnalités suivantes à faire une déclaration : M^{me} Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme; M. Michel Forst, Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme; S. E. M^{me} Ine Eriksen Søreide, Ministre norvégienne des affaires étrangères; M^{me} Hina Jilani, avocate près la Cour suprême du Pakistan et membre des Sages; M^{me} Alice Mogwe, Directrice de Ditshwanelo – le Centre botswanais des droits de l'homme; et M^{me} Florence Simbiri-Jaoko, Envoyée spéciale de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme et ancienne Présidente de la Commission nationale kényane des droits de l'homme.

Si je n'entends pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sans créer de précédent, inviter ces personnalités à faire une déclaration à la présente séance commémorative?

Il en est ainsi décidé (décision 73/531).

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

M^{me} Bachelet (Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) (*parle en anglais*) : C'est un réel honneur de commémorer à l'Assemblée

générale la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, qui, il y a 20 ans, a réaffirmé le besoin vital de respecter la dignité et les droits des héros des droits de l'homme qui luttent pour nous tous.

Le travail des défenseurs des droits de l'homme profite aux États, car il permet d'élaborer des politiques qui répondent aux réels besoins et contribuent à de meilleurs résultats en matière de développement, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au droit au développement. Le travail des défenseurs des droits de l'homme profite aux sociétés. Les défenseurs prêtent leur voix aux groupes qui ne sont pas entendus. Ils rendent les sociétés plus inclusives et plus aptes à résister aux chocs. Ils contribuent à garantir l'accès à une éducation de qualité et aux soins de santé, à faire respecter l'état de droit et à détecter et résoudre rapidement les tensions. Grâce à leurs activités de surveillance et de plaidoyer, les défenseurs des droits de l'homme améliorent également les sociétés.

Le travail des défenseurs des droits de l'homme profite aux affaires et aux entreprises. Il y a tout juste dix jours, plusieurs grandes entreprises ont appelé au respect des droits de ces défenseurs et ont demandé aux entreprises d'intervenir positivement dans des situations où les libertés civiles et les défenseurs des droits de l'homme sont menacés. Le travail des défenseurs des droits de l'homme profite aux personnes qui font partie de leurs propres sociétés et communautés. Ils défendent réellement les droits de nos semblables, dans toute leur diversité.

Prenons par exemple les deux lauréats du prix Nobel de cette année : Denis Mukwege, un docteur qui depuis plus de 30 ans vient en aide aux femmes victimes de violences, notamment sexuelles, et Nadia Murad, une survivante pleine de courage, de force et de compassion, qui s'est servie de sa liberté pour défendre celle des autres. Citons également Nelson Mandela, ce géant des droits de l'homme dont nous avons récemment célébré le centenaire de la naissance en Afrique du Sud. Son travail, ainsi que celui de nombreux autres grands hommes et femmes, pour instaurer le principe de l'égalité en Afrique du Sud a été une source d'inspiration considérable pour de nombreux États au sein de l'Assemblée.

Qu'il s'agisse de demander des comptes aux auteurs d'actes de violence, de sauver les migrants du danger, de dénoncer la corruption, de mettre fin à la discrimination ou de défendre les droits des peuples autochtones, des habitants des bidonvilles, des personnes âgées ou des personnes handicapées, le travail des défenseurs des droits de l'homme est précieux. Leurs accomplissements ont été d'une immense importance pour la communauté internationale et pour les États membres de l'Assemblée.

En décembre 1998, la Déclaration a reconnu que les défenseurs des droits de l'homme avaient le droit d'exprimer leurs idées, de s'associer, de se réunir pacifiquement et d'exiger que les autorités, à tous les niveaux, respectent leurs engagements solennels en faveur des droits de l'homme. La Déclaration constitue la promesse des États de protéger les défenseurs des droits de l'homme contre toute action arbitraire résultant de l'exercice légitime de leurs droits. Cette promesse a pour but de garantir que les défenseurs aient accès à des recours efficaces en cas de violation de leurs droits et de veiller à ce que des enquêtes rapides et impartiales soient menées sur ces violations présumées.

Deux décennies après l'adoption de la Déclaration, il reste encore beaucoup à faire. Dans un nombre croissant de sociétés à travers le monde, les défenseurs des droits de l'homme sont perçus comme des traîtres et sont harcelés ou attaqués. Les autorités limitent considérablement leur travail. Les opinions dissidentes et légitimes sont qualifiées de « terroristes ». Les actes de compassion et de solidarité envers les personnes dans le besoin sont pourchassés et punis.

Certains domaines de la défense des droits de l'homme sont particulièrement dangereux. Le Secrétaire général a souligné qu'au cours des trois dernières années, un défenseur a été tué chaque jour en moyenne. Je souhaite rendre un hommage particulier aux femmes défenseurs des droits de l'homme, qui sont confrontées à toutes les difficultés généralement rencontrées par les hommes défenseurs, mais qui en plus subissent souvent des violences et des menaces en raison de leur sexe, ainsi qu'une stigmatisation sociale, notamment en raison de l'extrémisme religieux et des accusations de trahison culturelle dont elles font l'objet.

Nous faisons face à des changements de plus en plus rapides à l'échelle de la planète. L'humanité est confrontée à de nouveaux dangers et à des transformations sans précédent. Les changements climatiques menacent notre avenir. Les nouvelles

technologies de l'information donnent de nouveaux moyens de surveiller et de restreindre les activités menées dans le domaine des droits de l'homme. Le rythme de ces changements rend la population mondiale craintive, méfiante à l'égard des autorités et inquiète pour son avenir. Ces questions ne peuvent être résolues par la répression et la violence. La population réclame des politiques en faveur d'un monde plus équitable, plus stable et plus durable.

Le respect des droits de l'homme est dans l'intérêt de chaque État. Ces droits expriment le but fondamental de l'ONU – nous ne pouvons parvenir à la paix, à la sécurité et au développement durable pour toutes les sociétés que si nous faisons progresser la dignité et l'égalité de tous les êtres humains. Le travail des défenseurs des droits de l'homme contribue à la bonne gouvernance et à une justice, une dignité et une égalité plus grandes, ainsi qu'à un avenir meilleur pour nos enfants. Il est temps de renverser la tendance et de cesser de mépriser leurs voix et leurs droits. Il est temps de défendre les défenseurs, dont l'altruisme et le courage devraient être une source d'inspiration pour nous tous.

Je m'engage à faire entendre la voix des défenseurs à tout instant. Je m'engage à prendre la parole lorsque la liberté dont ils ont besoin pour faire leur travail inestimable est menacée. Je m'engage à célébrer leurs accomplissements et leurs contributions. Et je me joins au Secrétaire général pour appeler tous les acteurs à redoubler d'efforts afin de tenir les promesses faites il y a 20 ans.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole au Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme.

M. Forst (Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme) : C'est pour moi un honneur et un plaisir de m'adresser à l'Assemblée générale aujourd'hui en ma qualité de Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme. Je voudrais remercier celles et ceux qui ont rendu possible cet événement. Un événement de cette nature, dans la salle de l'Assemblée générale, une réunion de haut niveau consacrée à la question des défenseurs – qui aurait pensé que ce serait possible il y a 20 ans?

Je me permets de commencer par une pensée pour tous les défenseurs assassinés au cours des derniers mois. L'année 2018 a été particulièrement meurtrière pour les défenseurs. Nous avons perdu des amis, des

collègues et des partenaires. Ils sont trop nombreux pour qu'on les cite aujourd'hui, et nous savons que beaucoup d'entre eux sont morts dans l'anonymat de leur engagement. Je ne peux m'empêcher de penser que toutes ces morts tragiques auraient pu être évitées si les États avaient respecté l'engagement pris il y a 20 ans de protéger celles et ceux qui défendent nos droits, la démocratie et le vivre-ensemble.

Depuis plus de quatre ans que m'ont été confiés ce mandat et cette fonction, j'écoute la parole des défenseurs et j'essaie d'alerter l'Assemblée générale sur des situations graves et de lui rappeler que lorsque des défenseurs disparaissent ou sont assassinés, c'est l'état de droit qui est en danger, et en même temps les espoirs de millions d'autres personnes. Ces milliers de défenseurs que j'ai rencontrés au gré de mes déplacements, ce sont des femmes et des hommes dont la vie s'est profondément transformée au contact brutal de l'injustice et des violations des droits humains. Ces défenseurs, ce sont parfois des enfants aussi, parce que, oui, il y a des enfants qui sont des défenseurs des droits humains.

Toute cette année, j'ai tenté de poursuivre la synergie de 1998, qui avait conduit l'Assemblée générale à adopter la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus. Je l'ai fait lors du Sommet mondial des défenseurs des droits de l'homme à Paris. Je le fais par ce rapport mondial – le *Rapport mondial sur les défenseurs des droits de l'homme* – que je publie aujourd'hui et dans lequel je fais l'évaluation de la situation des défenseurs dans 140 pays, montrant les menaces et les attaques dont ils sont l'objet, mais aussi illustrant les progrès réalisés et les bonnes pratiques de certains pays.

Je vais poursuivre ces efforts au travers d'une campagne internationale que je lance aujourd'hui pour donner plus de visibilité au rôle des défenseurs, pour continuer à alerter l'Assemblée sur la détérioration de leur situation et l'urgence d'agir ensemble, et non plus de manière isolée.

Il y a 20 ans, l'Assemblée générale a reconnu l'importance de protéger les défenseurs de droits humains. Les membres ont pris des engagements, ils leur ont reconnu un statut, des droits et une protection internationale. Ils ont inventé des solutions qui semblaient impossibles il y a 20 ans.

Je pense aux lignes directrices régionales, internationales et nationales pour la protection des défenseurs adoptées par un grand nombre de pays, dont le nombre augmente chaque année. Je pense également aux lois nationales sur la protection des défenseurs adoptées chaque année par un plus grand nombre de pays, en Amérique latine, et maintenant en Afrique francophone, et je pense bientôt également en Mongolie. Je pense aussi aux financements importants mobilisés par l'Assemblée pour soutenir la création de réseaux de défenseurs dans le monde entier. Je pense aussi au travail lancé cette année par le Secrétaire général avec son rapport sur les défenseurs (A/73/230), mais il me semble que nous devons aller beaucoup plus loin. Pourquoi ne pas élaborer des lignes directrices des Nations Unies sur la protection des défenseurs – à l'instar des lignes directrices de l'Union européenne et d'autres pays – pour impulser un changement au sein même des Nations Unies pour que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays soient également dotés d'une stratégie intégrée sur la protection des défenseurs. Cela permettrait qu'à l'instar du travail lancé par ONU-Femmes et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la Santé, et pourquoi pas la Banque mondiale et tous les organes et organismes des Nations Unies, se saisissent de la question des défenseurs et l'intègrent dans le développement de leurs stratégies.

Aujourd'hui, il nous faut aller plus loin; l'heure est grave. L'heure n'est plus au diagnostic ou aux demi-mesures. Les défenseurs comptent sur nous, ils comptent sur l'Assemblée générale, et ils l'interpellent. Ils disent que l'impunité gangrène les États, que l'économie asservit les êtres humains. Ils disent que certaines entreprises internationales et transnationales détruisent leur environnement, que les fondamentalistes font craindre un recul sur les droits âprement gagnés au terme de luttes sociales. Les défenseurs attendent des États et des Nations Unies des stratégies ambitieuses et systémiques ainsi que des changements profonds, durables et audacieux.

Une grande partie de leurs demandes est contenue dans le plan d'action que Alice Mogwe va présenter au nom des défenseurs rassemblés lors du dernier Sommet mondial des défenseurs des droits de l'homme que nous avons organisé à Paris. Nous devons les écouter, l'Assemblée doit les écouter, car ils savent mieux que quiconque ce dont ils ont besoin. Nous devons être à la hauteur de leurs espoirs. Nous devons être fermes face à

ceux qui, ouvertement ou parfois sournoisement, tentent de faire taire les défenseurs des droits de l'homme, de délégitimer leur action et d'attaquer le mandat que l'Assemblée m'a confié.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de la Norvège.

M^{me} Søreide (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs déclarations percutantes le Secrétaire général, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme.

Chaque jour, partout dans le monde, les défenseurs des droits de l'homme défendent leurs propres droits et ceux d'autrui, s'exposant souvent à de graves risques et conséquences pour leur personne. L'Assemblée générale a adopté par consensus la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus il y a 20 ans. Cette déclaration historique a conféré aux États Membres de l'ONU la responsabilité d'appuyer et de protéger ces femmes et ces hommes courageux.

Chaque jour, partout dans le monde, les défenseurs des droits de la personne prennent des risques et font des sacrifices en notre nom à tous. Ils prennent des risques qui ne sont en rien inférieurs à ce qu'ils étaient il y a 20 ans. C'est pourquoi, lorsque nous regardons 20 ou 70 ans en arrière à l'occasion de cette célébration, nous devons aussi nous tourner vers l'avenir et reconnaître que nous avons encore beaucoup de travail à faire. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de progrès. Ensemble, nous avons adopté des résolutions en faveur des défenseuses des droits de la personne. Ensemble, nous avons adopté des résolutions demandant la libération des personnes détenues ou emprisonnées pour avoir exercé leurs libertés fondamentales. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien et la coopération de la société civile, et cela n'aurait pas été possible sans la coopération entre les régions.

Malgré 70 ans de progrès significatifs, le monde en 2018 peut être un endroit très dangereux pour les défenseurs des droits de la personne. On entend des histoires de menaces, de harcèlement, de persécution, d'emprisonnement, voire de meurtre dans le monde entier. L'espace de la société civile se rétrécit dans

de nombreuses régions. Des lois sont adoptées apparemment pour protéger l'intérêt public, mais ce qu'elles font en réalité, c'est décourager l'engagement du public, ce qui porte atteinte à la liberté d'association et à celle d'expression. Comme l'a rapporté l'ONU, des défenseurs des droits de la personne sont tués tous les jours.

Nous avons tous la responsabilité d'en faire plus pour protéger les femmes et les hommes courageux qui dénoncent l'injustice faites aux autres. Pour comprendre leurs besoins, nous devons les écouter et engager le dialogue. Nous devons leur donner une légitimité en reconnaissant publiquement leur travail. Et nous ne devons jamais cesser d'encourager et de financer ce travail. Lorsque la violence se produit, nous devons la condamner, et nous devons tout mettre en œuvre pour que justice soit faite lorsque des crimes ont été commis.

En 2015, nous nous sommes mis d'accord sur les objectifs de développement durable, le plan directeur pour le monde que nous appelons tous de nos vœux. Il est paradoxal que les défenseurs des droits environnementaux et les peuples autochtones qui luttent pour protéger notre planète soient parmi ceux qui courent le plus grand risque de violence et d'assassinat. Des rapports récents montrent que les défenseurs des droits environnementaux sont parmi les plus marginalisés. Or, le respect des droits de l'homme, l'environnement et la croissance économique ne sont pas en soi des contradictions.

Nous devons œuvrer de concert au renforcement de la protection des défenseurs des droits environnementaux par le biais du projet de résolution sur ce sujet qui sera examiné à la quarantième session du Conseil des droits de l'homme. Nous espérons que le projet de résolution changera véritablement la donne pour les personnes courageuses qui s'opposent à l'exploitation des terres et des ressources.

Le principe des droits de l'homme est l'un des piliers fondateurs de l'ONU. C'est un objectif en soi et une condition préalable au développement durable, à la sécurité et à la paix. Nous nous félicitons de l'initiative annoncée par le Secrétaire général tendant à élaborer une approche plus cohérente et plus globale de l'appui aux défenseurs des droits de la personne à l'ONU. Nous appelons également à un Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme fort et doté de ressources suffisantes. À l'heure actuelle, le Haut-Commissariat ne reçoit que 3 % du budget ordinaire de l'ONU.

Notre engagement en faveur de la promotion, de la protection et de la réalisation de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales se poursuit à New York, à Genève et dans ce qu'Eleanor Roosevelt appelait les « petits endroits près de chez soi ». Comme l'a dit un jour la Première Ministre de la Norvège, Erna Solberg :

« Les défenseurs des droits fondamentaux sont un contre-pouvoir essentiel dans toute société, et seuls les dirigeants faibles craignent les contre-pouvoirs » (A/71/PV.14, p. 30).

Lorsque les principes démocratiques établis, l'état de droit et les droits de l'homme sont soumis à de fortes pressions, nous ne devons pas baisser les bras. Ce que nous devons faire, c'est travailler ensemble pour élargir et renforcer l'espace démocratique et assurer la sécurité des défenseurs des droits de la personne.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à l'avocate auprès de la Cour suprême du Pakistan et membre des Sages.

M^{me} Jilani (avocate auprès de la Cour suprême du Pakistan et membre des Sages) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Assemblée générale d'avoir décidé de consacrer la présente réunion plénière de haut niveau au vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette réunion qui nous donne l'occasion de faire le bilan des progrès réalisés en matière de protection des activités de défense des droits de l'homme.

En tant que défenseuse des droits de la personne, je pense que l'adoption de la Déclaration a constitué un ajout important à l'action normative de l'ONU. Si le droit de défendre les droits de l'homme est manifestement inhérent aux protections et aux libertés fondamentales prévues dans le cadre général des droits de l'homme, la Déclaration a été le premier instrument relatif aux droits de l'homme à énoncer ce droit de manière plus définitive, en déclarant que chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de lutter pour la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'homme aux niveaux national et international.

La Déclaration réaffirme qu'il incombe aux États de créer un environnement propice aux activités

de protection et de promotion des droits de l'homme et d'éliminer l'impunité pour les violations commises contre ceux qui mènent ces activités. Dans le même temps, la Déclaration souligne le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et le devoir qu'elle a envers la communauté de contribuer au progrès des sociétés, institutions et processus démocratiques.

À l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, je dois rendre hommage au travail des défenseurs des droits de la personne, qui sont des acteurs fondamentaux dans la mise en œuvre du cadre international global des droits de l'homme. Les objectifs de pérennisation de la démocratie, de maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'établissement ou de promotion d'un programme de développement axé sur l'être humain ne peuvent être atteints sans la contribution des défenseurs des droits de la personne. Ils contribuent à l'atténuation de la pauvreté, à l'aide humanitaire et à la reconstruction après les conflits, ainsi qu'à la lutte contre la violence, la discrimination et l'exclusion.

Si l'appui aux droits de l'homme et à la démocratie dans les structures de l'État a mis du temps à se manifester, voire a subi des revers dans certains cas, la société civile a démontré sa ferme détermination à résister à l'autoritarisme et à l'oppression. Les acteurs de la société civile ont également joué un rôle important dans la reconnaissance par les États des concepts de démocratie participative, de transparence et de responsabilité. Ce ne fut pas facile. Les défenseurs des droits de l'homme ont énormément souffert dans ce processus. Plusieurs rapports préparés par des organismes des Nations Unies, aussi bien avant qu'après l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, témoignent de ces tendances alarmantes. Je prends acte des mesures prises par certains États pour instaurer un climat de sécurité et des conditions propices à la promotion, à la protection et à la défense des droits de l'homme.

Je trouve également encourageant de voir dans quelle mesure l'adoption de la Déclaration a contribué à reconnaître les défenseurs des droits de l'homme comme des agents d'un changement progressif, et j'ai pleinement conscience que le précieux travail des mécanismes relevant des procédures spéciales du système de protection des droits de l'homme de l'ONU – en particulier les titulaires de mandats sur la situation

des défenseurs des droits de l'homme – commence à porter ses fruits. Je me félicite également des initiatives prises par les systèmes régionaux relatifs aux droits de l'homme pour faire connaître les dispositions de la Déclaration et élaborer des mécanismes de protection visant à mettre les défenseurs des droits de l'homme à l'abri du danger.

Toutefois, je regrette que nous n'ayons pas encore réussi à progresser sensiblement sur la voie de l'élimination de ces tendances négatives, ni à protéger efficacement les défenseurs des droits de l'homme et leur action. Dans de nombreuses régions du monde, les défenseurs des droits de l'homme continuent d'être victimes d'assassinats, de disparitions forcées, d'arrestations et de détentions arbitraires et d'actes de torture, ainsi que de campagnes de diffamation et de la criminalisation de leurs activités. Un certain nombre de défenseurs des droits de l'homme ont dû fuir leur pays et s'exiler pour protéger leur vie ou leur liberté.

Des personnes qui avaient signalé des violations des droits de l'homme aux organismes internationaux, notamment aux mécanismes de protection des droits de l'homme de l'ONU, ont fait l'objet de représailles et de mesures de répression. Les défenseurs des droits de l'homme dont le travail remet en cause les structures sociales, les intérêts économiques ou les pratiques traditionnelles courent les plus grands risques. L'action des défenseuses des droits de la personne continue d'être entravée par les États, ainsi que par divers acteurs sociaux et privés. Elles sont encore plus vulnérables aux préjugés, à l'exclusion et à la condamnation publique lorsqu'elles s'engagent dans la défense des droits de la femme. Ni le droit de participation et d'association des enfants et des adolescents, ni leur action en tant que défenseurs des droits de l'homme, n'ont encore été reconnus.

Nous disposons de plusieurs exemples montrant comment le pouvoir coercitif de l'État est utilisé contre les défenseurs des droits de l'homme, parfois sous la pression de puissants intérêts économiques. Les dirigeants des communautés autochtones et autres communautés minoritaires, les responsables de mouvements de pauvres, les dirigeants syndicaux et les défenseurs des droits des déplacés, des migrants et des réfugiés sont de plus en plus pris pour cible.

J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur des rapports émanant de plusieurs sources fiables, selon lesquels les défenseurs des droits de l'homme œuvrant pour les droits fonciers et environnementaux

ont subi de graves préjudices, et j'invite la communauté internationale à prendre des mesures urgentes pour assurer la sécurité de ceux qui s'emploient à protéger ces droits. À cet égard, je dois féliciter la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour internationale de Justice d'avoir mis en lumière le sort des défenseurs des droits de l'homme qui se spécialisent dans ce domaine, et d'avoir élaboré une jurisprudence qui renforce la légitimité de leur travail et leur droit à une protection.

Le préambule de la Déclaration nous rappelle que l'absence de paix et de sécurité internationales n'excuse pas le non-respect du droit et des principes des droits de l'homme. Pourtant, les conflits internes, le terrorisme et d'autres formes de tensions sociales et politiques ont servi de prétexte pour imposer des lois de sécurité nationale qui réduisent l'espace de défense des droits de l'homme. Cela a anéanti l'efficacité des garanties de protection en vigueur. Les libertés d'expression et de manifestation pacifique ont été considérablement restreintes. Des lois et réglementations imposant un large éventail de conditions restrictives à l'enregistrement, à la gestion, au fonctionnement et au financement des organisations non gouvernementales portent de plus en plus atteinte à la liberté d'association. Ces mesures ont obligé les défenseurs à poursuivre leur travail sans protection juridique, ou à mettre fin à leurs activités.

Les mesures de répression à l'encontre de la société civile s'avèrent la première salve tirée par les dirigeants autocratiques qui cherchent à s'attaquer plus globalement à la démocratie et à l'état de droit. Il faut rappeler aux États que les acteurs de la société civile qui se consacrent à des activités de promotion des droits de l'homme n'entravent pas les efforts de sécurité nationale. En l'occurrence, en réduisant la pauvreté, en améliorant l'accès à la justice et en aidant à répondre aux revendications locales par des moyens pacifiques, la société civile a aidé les sociétés à sortir de l'ombre de la violence. Les États doivent également reconnaître que l'indépendance de la société civile est une composante essentielle de la démocratie.

Lorsque les défenseurs des droits de l'homme se retrouvent en état de siège, c'est à la communauté internationale qu'il incombe de soutenir ceux qui sont en danger, dans quelque pays ou situation que ce soit. Les États Membres de l'ONU doivent renouveler leur engagement à honorer leur responsabilité collective de faire respecter les droits de l'homme. Dans le même temps, tous les organes de l'ONU doivent œuvrer

de concert pour faciliter et accélérer les progrès qui permettront d'atteindre le niveau de protection prévu par la Déclaration pour la mise en œuvre du droit de défendre les droits de l'homme.

Enfin, je me dois de partager une préoccupation persistante. Au cours des huit années durant lesquelles j'ai occupé les fonctions de Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de rendre compte de la situation des défenseurs des droits de l'homme, on m'a informée à de nombreuses reprises que les défenseurs des droits de l'homme avaient des difficultés à joindre les membres du personnel des Nations Unies au niveau des pays et que leurs préoccupations concernant les droits de l'homme se heurtaient à une absence de réaction inquiétante. Je reconnais qu'il est complexe de coordonner les activités des mécanismes des Nations Unies en la matière et d'intégrer les droits de l'homme dans tout le système des Nations Unies. Je suis également consciente des nombreux progrès qui ont été réalisés dans ce domaine ces dernières années. Néanmoins, des informations de ce genre continuent de me parvenir et elles demeurent préoccupantes pour la communauté des droits de l'homme. Lorsque les défenseurs des droits de l'homme – eux-mêmes en danger du fait des informations urgentes qu'ils détiennent sur des violations très graves et très répandues des droits de l'homme – n'obtiennent aucune réponse d'un organisme qui, dans la plupart des cas, devrait être leur premier interlocuteur, cela indique assurément qu'il reste énormément de progrès à faire. Je ne peux qu'exprimer mon profond regret devant tous ces dysfonctionnements, partout où ils se sont produits.

Pour terminer, je dois souligner que les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies ne seront pleinement atteints que lorsque la communauté internationale renouvellera sa détermination à faire front commun contre les tendances à l'autoritarisme qui portent atteinte à la valeur du multilatéralisme et qui dénigrent les valeurs que nous avons mis tant de décennies à affirmer, ainsi que les principes que nous avons collectivement érigés afin de faire prévaloir un monde civilisé. Ce n'est qu'ainsi que le monde pourra être sauvé des conflits, de la violence et du chaos.

La Présidente (*parle en espagnol*): Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à la Directrice de Ditshwanelo – The Botswana Centre for Human Rights (Centre du Botswana pour les droits de l'homme).

M^{me} Mogwe (Ditshwanelo – The Botswana Centre for Human Rights) (*parle en anglais*): Je voudrais tout

d'abord remercier la Présidente de l'Assemblée générale de m'avoir invitée à prendre la parole à la présente séance plénière de haut niveau. Je tiens également à remercier l'Argentine, l'Italie et la Norvège, cofacilitatrices de cette manifestation, des efforts infatigables qu'elles ont déployés pour l'organiser. Je salue tout particulièrement la Norvège, car c'est le rôle de premier plan qu'elle a joué pour faciliter l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale sur les défenseurs des droits de l'homme qui a rendu possible la tenue de la séance plénière de haut niveau aujourd'hui.

Il y a vingt ans, du 8 au 11 décembre 1998, Amnesty International, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, la Fondation Danielle Mitterrand et le Mouvement international ATD quart monde ont convoqué le premier Sommet mondial des défenseurs des droits de l'homme. L'objectif de cette manifestation était de commémorer l'adoption par consensus de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, laquelle est également connue sous le nom de Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme. Pour la première fois, ce Sommet a reconnu que chacun – individuellement et collectivement – a le droit et le devoir de promouvoir, de protéger et de défendre les droits de l'homme.

Je faisais partie des centaines de participants au deuxième Sommet mondial des défenseurs des droits de l'homme, qui s'est tenu à Paris du 29 au 31 octobre. Je voudrais faire part à cet organe des résultats de ce Sommet, qui avait pour trois thèmes prioritaires le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le vingtième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme; les défis auxquels sont confrontés les défenseurs des droits de l'homme dans le monde; et un appel urgent à l'action, lancé aux acteurs étatiques et non étatiques et aux autres parties prenantes pour protéger les défenseurs des droits de l'homme.

Premièrement, en ce qui concerne le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le vingtième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, le Sommet a constaté qu'il restait encore beaucoup à faire pour garantir la dignité de tous ainsi que la paix, la sécurité et le développement durable.

Cela ne sera possible que si nous faisons des progrès en matière de justice, de liberté et d'égalité pour tous – les objectifs ultimes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'un des principaux résultats positifs de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme a été la création, en 2000, du mécanisme du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme.

Deuxièmement, s'agissant des défis auxquels les défenseurs des droits de l'homme sont confrontés à l'échelle mondiale, les défenseurs des droits de l'homme du monde entier sont constamment attaqués et sont souvent tués pour leurs activités visant à protéger et à promouvoir les droits civils et politiques. Cependant, les données récentes recueillies par l'organisation Première ligne montrent qu'une nouvelle tendance se dessine en ce qui concerne ces violations. En 2017, 312 défenseurs des droits de l'homme, dans 27 pays, ont été tués pour leurs activités pacifiques. Ils étaient pour la plupart engagés dans la défense du droit à la terre, de l'environnement et des droits des peuples autochtones, souvent dans le contexte de mégaprojets ou de l'industrie extractive. Plus de 3 500 défenseurs des droits de l'homme ont été tués au cours des 20 dernières années, selon le Mémorial des défenseurs des droits humains.

Les valeurs démocratiques sont menacées, tandis que l'autoritarisme, les gouvernements et les entreprises qui ne rendent à personne compte de leur action, la corruption systématique et systémique, les inégalités et la discrimination, la surexploitation des ressources naturelles et l'extrémisme religieux et politique sont en hausse. Les défenseurs des droits de l'homme qui œuvrent pour la protection de la dignité de toutes les personnes sont souvent oubliés, discrédités, discriminés, considérés comme des criminels, arrêtés, torturés et enlevés, ne disposent pas de ressources suffisantes, et les activités de leurs organisations non gouvernementales sont souvent suspendues. Ces attaques se sont intensifiées et ont atteint des niveaux alarmants, notamment dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent. Cela a eu pour conséquences le rétrécissement et la fermeture de l'espace d'une société civile indépendante.

Malheureusement, ces attaques contre les droits de l'homme et ceux qui les défendent sont aussi évidentes à l'ONU – une Organisation dont l'un des piliers est les droits de l'homme, selon la Charte des Nations Unies. Le fait que mes collègues et amis d'organisations de la société civile suivent les travaux de cette réunion

plénière de haut niveau depuis la galerie et ne sont pas autorisés à prendre la parole devant cette instance, qui célèbre leur travail de défenseurs des droits de l'homme, montre clairement à quel point les politiques régressives sapent la raison d'être de cette institution. Des réformes et une ouverture d'esprit à l'égard des organisations de la société civile en général, et des défenseurs des droits de l'homme en particulier, sont nécessaires au sein même de l'ONU, si nous voulons améliorer notre action visant à protéger les défenseurs des droits de l'homme et leur rendre hommage.

Nous rendons hommage aux défenseurs des droits humains qui œuvrent à la protection de l'environnement et de ceux qui dénoncent la cupidité des entreprises pour préserver le droit collectif de leur communauté à la terre. Nous rendons hommage aux défenseurs des droits de l'homme qui sont considérés comme des criminels, qui sont privés de leur légitimité et qui font l'objet de diffamations pour leurs efforts visant à sauver des vies en mer et à protéger les migrants. Nous rendons hommage aux défenseurs des droits de l'homme humains qui sont considérés comme des criminels, qui sont torturés et qui sont emprisonnés pour avoir exercé leur liberté d'expression et d'opinion, notamment par l'entremise des réseaux sociaux. Nous rendons hommage aux défenseurs des droits de l'homme qui sont réduits au silence pour avoir appelé à des élections libres, justes et transparentes et à des transitions pacifiques et démocratiques. Enfin, nous rendons hommage aux défenseurs des droits de l'homme, notamment les lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexuels et les femmes défenseurs des droits de l'homme, qui militent pour le droit de tous à vivre libres et égaux en dignité et en droits.

Troisièmement, en ce qui concerne l'appel urgent à l'action lancé aux États et à d'autres acteurs, les participants au Sommet ont adopté un plan d'action qui définit des priorités pour les États, les entreprises, les institutions financières, les donateurs et les organisations intergouvernementales. Nous lançons un appel à l'action à tous ceux qui sont ici. C'est aux États qu'incombe au premier chef l'obligation de respecter, de protéger et de réaliser les droits de l'homme et de mettre en œuvre la Déclaration des défenseurs des droits de l'homme, qui a été adoptée par consensus il y a 20 ans.

Pourtant, les États demeurent les principaux auteurs de violations des droits des défenseurs des droits de l'homme, soit directement, soit en complicité avec des acteurs non étatiques. Au lieu de cela, les États

doivent prendre des mesures urgentes pour reconnaître le rôle essentiel des défenseurs des droits de l'homme, protéger ceux qui sont en danger et prendre des mesures concrètes pour créer un environnement sûr et favorable, notamment en adoptant des plans d'action nationaux pour la protection des défenseurs des droits de l'homme.

En 2016, les organisations de la société civile, dans le cadre de processus consultatifs facilités par le Service international pour les droits de l'homme, ont élaboré une loi type portant sur la reconnaissance et la protection des défenseurs des droits de l'homme. Les États doivent également briser le cycle de l'impunité en veillant à ce que ceux qui commettent des agressions contre des défenseurs des droits de l'homme répondent de leurs actes. Les assassinats, les incriminations et les campagnes de diffamation doivent cesser.

Les organes et organismes des Nations Unies doivent également faire de la protection des défenseurs des droits de l'homme une priorité. Par ailleurs, les mécanismes des Nations Unies doivent être sûrs et accessibles aux défenseurs des droits de l'homme; les défenseurs des droits de l'homme doivent être à l'abri d'actes d'intimidation ou de représailles et les Nations Unies doivent accorder la priorité à leur protection sur le terrain. L'assassinat de Cao Shunli, l'agression sexuelle et les actes de torture subis par Ebtisam Al-Saegh, les menaces de mort contre Hedme Castro et l'arrestation arbitraire de Khurram Parvez sont tous des conséquences de leur collaboration avec les Nations Unies. Il faut adopter une politique de tolérance zéro en matière de représailles. Notre plan d'action comprend également des recommandations à l'intention des entreprises, des institutions financières et de la communauté des donateurs.

Je suis fier d'être un défenseur des droits de l'homme. Je suis fier des efforts consentis chaque jour par mes collègues dans les collectivités du monde entier. Les défenseurs des droits de l'homme œuvrent à l'avènement d'un monde plus équitable, plus juste et plus pacifique. Pour terminer, je voudrais citer le communiqué de presse publié en 1998, à l'occasion du premier Sommet mondial des défenseurs des droits humains :

« Grâce à notre combat quotidien, nous avons la preuve que l'utopie peut devenir une réalité. Tout ce qui est impossible aujourd'hui, nous le rendrons possible demain par la force de notre conviction, de notre détermination et de notre action. »

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à l'Envoyée spéciale de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme.

M^{me} Simbiri-Jaoko (Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes remerciements pour l'invitation adressée à l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI) – qui représente plus de 100 institutions nationales des droits de l'homme créées par les États parties conformément aux principes de Paris – pour prendre la parole à cette manifestation.

La Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée en 1998, a été un étape décisive pour la cause des droits de l'homme. Pour la première fois, le rôle essentiel et légitime des défenseurs des droits de l'homme et leur contribution à la paix et à la liberté ont été officiellement reconnus par la communauté internationale. Tout en énonçant les obligations et les responsabilités des États, cette Déclaration reconnaît l'existence d'un mouvement mondial des droits de l'homme au sein duquel tous les citoyens ont un rôle à jouer en tant que défenseurs des droits de l'homme.

Aujourd'hui, 20 ans plus tard, des progrès importants ont été accomplis, comme la création du mandat du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, chargé de suivre la situation des défenseurs des droits de l'homme et de formuler des recommandations à ce sujet. En outre, plusieurs États ont promulgué des lois et mis en place des mécanismes pour protéger les défenseurs des droits de l'homme. Pourtant, alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de cette Déclaration et les contributions indéniables et considérables des défenseurs des droits de l'homme à la promotion des droits de l'homme, il n'en reste pas moins que l'espace civique, les libertés et les défenseurs des droits de l'homme eux-mêmes font face à des pressions et des menaces importantes dans toutes les régions du monde.

L'année dernière, la GANHRI a reçu et s'est inquiétée des informations faisant état de représailles et d'autres actes d'intimidation auxquels les institutions nationales des droits de l'homme et leur personnel ont été confrontés dans toutes les régions pour avoir entrepris, conformément à leur mandat, leur travail en

matière de droits de l'homme. La GANHRI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement, ont un mémorandum d'accord pour tenter de répondre à de telles menaces.

De ce fait, la treizième conférence internationale de la GANHRI, tenue à Marrakech en octobre et coorganisée par le Conseil national marocain des droits de l'homme en collaboration avec le HCDH, a été axée sur l'expansion de l'espace civique et sur la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme, avec un accent particulier sur les femmes et sur le rôle des institutions nationales des droits de l'homme, étant donné la recrudescence de la discrimination fondée sur le genre et de la violence dont sont victimes les défenseuses des droits de l'homme aux mains des États et d'acteurs non étatiques.

Par la suite, les membres de la GANHRI ont adopté la déclaration de Marrakech, qui a réaffirmé que la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme constitue le cadre normatif international pour ceux-ci et demandé que tous les États parties continuent de l'appuyer et de la mettre en œuvre. Ils ont également convenu que les droits de l'homme et les libertés fondamentales, notamment les droits à la liberté d'expression, à la liberté de réunion pacifique et d'association et à la liberté de participation, sont fondamentaux pour l'existence et la prospérité de sociétés pacifiques et inclusives, en ce qu'ils permettent le dialogue, le pluralisme et la tolérance, et sont des conditions préalables à l'exercice des droits de l'homme par tous.

Les défenseurs des droits de l'homme ont un rôle positif, important et légitime à jouer pour favoriser l'exercice de tous les droits de l'homme, aux niveaux local, national, régional et international, notamment grâce à la concertation avec les gouvernements et en contribuant à la mise en œuvre des obligations et des engagements. Les institutions nationales des droits de l'homme indépendantes, efficaces et conformes aux Principes de Paris, ainsi que les membres de leur personnel, sont des défenseurs des droits de l'homme. Elles jouent donc un rôle important dans la promotion et la protection des droits de l'homme de tous, en contribuant à préserver et à promouvoir l'espace civique et en protégeant les défenseurs des droits de l'homme, en particulier les défenseuses de ces droits.

Un élément crucial pour l'action des défenseurs des droits de l'homme est la nécessité de préserver et de

protéger l'espace civique et les droits connexes à la liberté d'expression et à la liberté de réunion et d'association. Nous devons être vigilants et agir ensemble contre les menaces persistantes et sans précédent qui pèsent sur les environnements propices aux défenseurs des droits de l'homme. Les institutions nationales des droits de l'homme conformes aux Principes de Paris, la société civile, les médias, les appareils judiciaires indépendants et les praticiens du droit œuvrent inlassablement pour assurer le respect par les États et les acteurs non étatiques de ces valeurs et principes – et l'existence même de certains de ces défenseurs est gravement menacée. Ils ont besoin d'une plus grande reconnaissance et d'un plus grand attachement à leur rôle légitime et à leurs contributions à la promotion des droits de l'homme au niveau le plus décisif, c'est-à-dire au niveau local, pour le bien des membres les plus vulnérables de nos communautés.

Nous pensons que l'Assemblée générale doit redoubler d'efforts et de vigilance pour garantir la participation sûre et inclusive dans les affaires de l'État de toutes les parties prenantes, notamment les défenseurs des droits de l'homme et les institutions nationales des droits de l'homme, car cela enverra un message de fermeté à l'intention de ceux qui s'évertuent à éroder les gains remportés de haute lutte par tant de personnes au prix de grands sacrifices, parfois même de leur vie, dans la recherche d'un monde meilleur, au bénéfice de nous tous ici présents, ainsi que des personnes qui vaquent à leurs occupations quotidiennes dans le monde entier.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Avant de poursuivre, je voudrais demander à tous les orateurs de faire des déclarations brèves et concises afin de tirer le meilleur parti du temps limité dont nous disposons pour la présente séance de haut niveau. En vue de permettre à tous les orateurs inscrits sur la liste d'être entendus, la durée des déclarations en séance plénière est limitée à trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre national et à cinq minutes pour les délégations qui s'expriment au nom d'un groupe. Les participants dont les déclarations sont plus longues sont invités à en lire une version abrégée et à en transmettre la version intégrale au Secrétariat, qui les publiera sur le portail PaperSmart.

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Christiane (Union européenne) (*parle en anglais*) : L'Union européenne et ses États membres sont

heureux de participer aujourd'hui à la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, une semaine après avoir célébré le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au moment où le champ d'action de la société civile subit d'énormes pressions dans de nombreux pays, et même ici, à l'Organisation des Nations Unies, et où la violence et les représailles contre ceux qui défendent les droits de l'homme sont de plus en plus courantes, les partenariats mondiaux sur ces questions sont d'autant plus importants.

Nous félicitons la Présidente de l'Assemblée générale et les Missions permanentes de l'Argentine, de l'Italie et de la Norvège des efforts qu'elles ont déployés pour préparer cet événement et nous saluons la large participation de la société civile. Nous nous félicitons aussi de l'attachement indéfectible du Secrétaire général, de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et d'autres titulaires de mandat à leur action visant à soutenir les défenseurs des droits de l'homme dans le monde entier.

Nous tenons en particulier à saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements et notre gratitude à tous les défenseurs des droits de l'homme pour leur travail courageux sur le terrain et leur attachement exemplaire à faire de « tous les droits de l'homme pour tous » une réalité. Ils sont tous des champions véritablement courageux de l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'action des défenseurs des droits de l'homme, qui luttent pour leurs droits et ceux des autres, est l'incarnation même de la promotion et de la protection des droits de la personne.

Vingt ans après l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, ceux-ci restent confrontés à des attaques, de plus en plus nombreuses, et ils paient souvent un lourd tribut pour leur travail. Cela doit tous nous préoccuper et susciter de notre part un engagement renouvelé à l'action. À cet égard, nous condamnons toutes les formes de représailles contre les défenseurs des droits de l'homme. Nous nous félicitons également de la désignation d'un coordonnateur de l'action à mener à l'Organisation afin de mettre un terme aux actes d'intimidation ou de représailles contre les personnes qui coopèrent avec l'ONU sur des questions touchant les droits de l'homme.

La Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme que nous célébrons aujourd'hui est un texte puissant. Il énonce les droits des défenseurs et les protections qui leur sont dues. Dans cet esprit, nous encourageons tous les États Membres à appuyer la Déclaration, son importance et sa portée. Les défenseurs des droits de l'homme sont réduits au silence par la force, empêchés de travailler et qualifiés de terroristes ou d'agents étrangers, et ils subissent des menaces contre leur vie et le bien-être de leur famille.

Comme l'ont déjà mentionné plusieurs orateurs, selon le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme (voir A/73/215), quelque 1 000 défenseurs des droits de l'homme ont été tués entre 2015 et 2017. Mille meurtres en deux ans – c'est inadmissible. Nous devons donc veiller à ce que les responsables de ces meurtres répondent de leurs actes. Des mécanismes doivent être mis en place pour protéger les défenseurs des droits de l'homme contre les menaces et les représailles, et ils doivent fonctionner de manière optimale. Ces mécanismes devraient à la fois répondre aux situations d'urgence et établir des modalités opérationnelles à long terme. C'est la seule façon de veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme soient protégés de manière systématique et intégrale. C'est le seul moyen de leur permettre de mener à bien le rôle vital qu'ils jouent dans une société démocratique où l'état de droit et les droits de l'homme sont respectés.

L'Union européenne est fermement résolue à protéger les défenseurs des droits de l'homme. Elle les assiste dans leurs travaux et prévoit de solides mécanismes de protection, notamment en cas de danger immédiat. L'Union européenne a alloué plus de 3 millions d'euros de subventions pour la protection d'urgence et est venue en aide à plus de 550 défenseurs des droits de l'homme dans des situations critiques. L'Union européenne appuie également les organisations locales de la société civile dans leurs activités visant à promouvoir les droits de l'homme et à lutter contre les violations et les atteintes en fournissant un appui à long terme aux défenseurs des droits de l'homme partout dans le monde.

Afin de souligner ce fait, l'Union européenne et les États-Unis ont organisé conjointement une table ronde à New York en novembre, à laquelle ont participé deux défenseurs des droits de l'homme – Teng Biao, avocat chinois, universitaire et militant contre la peine de mort, et Hauwa Ibrahim, avocat et professeur nigérian

spécialiste des droits de l'homme, qui a également remporté le prix Sakharov pour la liberté de pensée en 2005.

À cet égard, il convient également de rendre hommage au travail et à la vie de Lyudmila Mikhaylovna Alexeyeva, lauréate du prix Sakharov en 2009 et membre fondateur du Groupe Helsinki de Moscou. Elle est décédée la semaine dernière – mes condoléances à sa famille. Elle a consacré sa vie à la défense des droits de l'homme et à l'élaboration du paysage des droits de l'homme que nous connaissons aujourd'hui.

Nous félicitons également le lauréat du prix Sakharov de cette année, Oleg Sentsov, et les lauréats du prix Nobel de la paix, Denis Mukwege et Nadia Murad. Inspirons-nous de leurs travaux ainsi que de ceux de tous les autres défenseurs des droits de l'homme qui font de la Déclaration un instrument vivant. Pour citer Hauwa Ibrahim,

« Je suis peut-être la prochaine victime. Si je ne me bats pas pour les victimes aujourd'hui, comment pourront-elles se battre pour moi alors? »

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et, même si cela prend l'essentiel des trois minutes qui me sont imparties, je tiens à la féliciter de ce que j'ai vu lors de ma dernière visite à Santiago, au Musée de la mémoire et des droits de l'homme, auquel M^{me} Bachelet a consacré des efforts politiques et personnels considérables pour qu'il devienne une réalité. Je le mentionne parce qu'il n'y a pas de démocratie sans droits de l'homme, et il n'y a pas de droits de l'homme sans mémoire. Je voudrais saisir cette occasion pour évoquer la mémoire des millions de mes compatriotes qui ont perdu la vie il y a 85 ans.

Il y a 85 ans, les droits de l'homme et les libertés fondamentales des Ukrainiens ont été bafoués par le Gouvernement soviétique, lorsque la répression à grande échelle et des lois et politiques discriminatoires et impitoyables – y compris la russification – ont visé la nation ukrainienne dans le seul but de la terroriser pour la soumettre au régime stalinien totalitaire. Pour commémorer cette tragédie, les délégations de 39 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont récemment signé la Déclaration à l'occasion du quatre-vingt-cinquième anniversaire de la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine (Holodomor), qui se lit comme suit :

« Les délégations de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Chili, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Moldova, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Slovaquie, de la Suède, de la Suisse et de l'Ukraine déclarent solennellement que :

Guidées par les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments universels pertinents dans le domaine des droits humains, qui garantissent le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne,

Étant convaincues que la tragédie de la Grande Famine devrait rappeler aux générations présentes et futures qu'elles doivent respecter les droits de l'homme sans conditions, dont le droit à la vie, afin d'empêcher que de telles tragédies se reproduisent,

Rappelant à cet égard la déclaration commune (A/C.3/58/9 et Add.1)...

Rappelant la résolution adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en mémoire des victimes de la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine, le 1^{er} novembre 2007,... Sachant qu'il importe de faire connaître à l'opinion ces événements tragiques qui ont marqué l'histoire de l'humanité...

1. Elles rendent hommage à la mémoire des victimes de la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine...

2. Elles condamnent la politique cruelle du régime stalinien qui a imposé la collectivisation et confisqué les vivres...

3. Elles rendent hommage à la mémoire des millions de personnes d'autres nationalités qui sont mortes de faim ou ont été victimes de la

répression politique dans d'autres régions de l'ex-Union soviétique;

4. Elles se félicitent que les gouvernements se soient efforcés d'ouvrir leurs archives concernant les événements qui se sont déroulés en 1932 et 1933...

5. Elles soulignent que le souvenir des horreurs et atrocités passées devrait aider à renforcer l'action menée par la communauté internationale pour garantir le respect sans conditions des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde entier... ».

Mieux faire connaître les horreurs de la Grande Famine de 1932-1933 au niveau international est aussi un des moyens de faire en sorte que de tels crimes du passé ne se reproduisent pas à l'avenir.

La version intégrale de cette déclaration sera publiée sur le portail PaperSmart.

M^{me} Zappia (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, et l'ensemble des défenseurs des droits de l'homme pour les déclarations qui ont été faites.

L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Il y a quelques mois, lorsque la présidence de l'Assemblée générale a demandé à mes amis, les Représentants permanents de l'Argentine et de la Norvège, et à moi-même de mener des consultations avec les membres de l'ONU pour définir la portée et les modalités de la présente réunion de haut niveau, je savais que la voie à suivre ne serait pas facile. Dans le même temps, j'ai estimé qu'en acceptant cette demande, l'Italie pourrait contribuer concrètement à la tenue de cet événement important. Je suis donc honorée et heureuse d'avoir pu contribuer à la création de cet espace pour examiner nos réflexions sur les nombreux défis auxquels sont confrontés les défenseurs des droits de l'homme.

Nous avons aujourd'hui une occasion en or de mettre en lumière le rôle de l'ONU dans la promotion des droits de l'homme et des droits des défenseurs des droits de l'homme. Nous estimons en effet que les instances multilatérales, telles que l'Organisation des

Nations Unies, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe, représentent les outils les plus efficaces pour promouvoir des normes communes, encourager le dialogue et veiller au respect des droits de l'homme dans le monde entier. L'Italie encourage une approche ouverte et inclusive des droits de l'homme, axée sur l'appropriation par les acteurs locaux et la coopération avec la société civile. Notre objectif est d'identifier les meilleures pratiques pour la protection des défenseurs des droits de l'homme et de sensibiliser le public à des questions connexes.

Conformément aux directives de l'Union européenne, l'Italie s'est engagée depuis longtemps à créer un environnement sûr et favorable pour que les défenseurs des droits de l'homme puissent agir librement et en toute sécurité. Dans ce cadre, notre gouvernement a donné des instructions claires à toutes nos ambassades pour qu'elles fournissent des mises à jour périodiques sur la situation des défenseurs des droits de l'homme dans leur pays d'accréditation afin de suivre attentivement la situation sur le terrain. La promotion des droits des défenseurs des droits de l'homme et leur protection contre les attaques, les menaces et toutes les formes de représailles est également une des priorités du mandat de l'Italie au Conseil des droits de l'homme pour les trois prochaines années. Il importe de renforcer la sensibilisation aux questions des droits de l'homme et d'encourager le relèvement des niveaux de protection, car ils jouent un rôle crucial aux niveaux local, national, régional et international.

L'Italie encourage un dialogue ouvert avec les organisations de la société civile, convaincue qu'une société civile dynamique contribue à des sociétés inclusives et pluralistes, à la stabilité et à la prospérité. Dans le cadre de ce dialogue, nous avons organisé en juin – sous la présidence italienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – un atelier international sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, les meilleures pratiques et le rôle de l'Italie. La manifestation a été une importante occasion de procéder à un échange de vues et de meilleures pratiques avec des représentants de l'OSCE, de l'Union européenne et de la société civile, sur la protection des défenseurs des droits de l'homme; d'analyser les directives de l'Union européenne et de l'OSCE sur les défenseurs des droits de l'homme, en vue d'améliorer leur mise en œuvre; d'échanger les meilleures pratiques avec d'autres pays; et d'identifier des propositions visant à améliorer la coordination entre l'OSCE, l'Union

européenne et ses États membres dans les activités relatives aux défenseurs des droits de l'homme.

Enfin, l'Italie exhorte la communauté internationale à accorder une attention particulière à la protection des femmes et des enfants défenseurs des droits de l'homme. Ils devraient bénéficier d'un soutien supplémentaire et d'une protection beaucoup plus forte.

M. Verdier (Argentine) (*parle en espagnol*) : À l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, l'Argentine estime qu'il est essentiel de promouvoir la mise en œuvre de ses dispositions pour assurer une protection effective des défenseurs des droits de l'homme dans le contexte de leurs activités quotidiennes.

L'Argentine appuie l'action menée aux niveaux national, régional et international par les défenseurs des droits de l'homme et reconnaît leur précieuse contribution à la protection, à la promotion et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous voudrions souligner le rôle positif et légitime joué par les défenseurs des droits de l'homme dans la reddition de comptes, le respect des normes relatives aux droits de l'homme et l'appui aux victimes de violations des droits de l'homme, ainsi que leurs fonctions de formation et de sensibilisation, parmi d'innombrables autres tâches.

Nous sommes particulièrement reconnaissants pour le combat qu'ils ne cessent de mener pour que nous puissions vivre dans un monde plus pacifique, plus juste et plus inclusif, lequel a permis à nos sociétés de faire des progrès significatifs dans la protection des droits de l'homme pour tous, et en particulier pour les groupes les plus vulnérables. L'Argentine condamne les actes qui, directement ou indirectement, entravent ou rendent difficile l'action des défenseurs des droits de l'homme, et exhorte les États Membres à redoubler d'efforts pour prendre les mesures nécessaires afin de garantir la vie, l'intégrité de la personne et la liberté d'expression des défenseurs des droits de l'homme, conformément à leur législation nationale et dans le respect du droit international des droits de l'homme.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : La commémoration du vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales

universellement reconnu nous offre une excellente occasion de réfléchir aux progrès réalisés ainsi qu'aux défis et aux opportunités qui s'offrent à nous.

Après avoir entendu les orateurs précédents dire essentiellement que la situation des défenseurs des droits de l'homme a rarement, voire jamais, été aussi mauvaise qu'aujourd'hui, je me suis dit que nous devons aborder ce vingtième anniversaire avec humilité. En tant que monde, nous devons faire mieux; en tant qu'Organisation des Nations Unies, nous devons certainement réfléchir davantage à ce que nous devons faire; en tant qu'États Membres, nous devons tous remettre en question nos rôles et approches.

La Déclaration a marqué une étape importante dans la reconnaissance du travail important accompli par les défenseurs des droits de la personne ainsi que de la nécessité de créer un environnement sûr et propice et d'assurer leur protection. Elle reconnaît la légitimité de leurs activités, en définissant les défenseurs des droits de la personne par ce qu'ils font – promouvoir et protéger les droits de la personne et les libertés fondamentales par des moyens pacifiques, sans distinction de sexe, de genre, d'âge, de race, de couleur, de religion, d'origine nationale ou sociale, ou tout autre motif de discrimination.

Les défenseurs des droits de la personne doivent pouvoir agir librement et sans ingérence, intimidation, abus, menaces, violence ou représailles. Les droits de la personne internationalement reconnus, tels que le droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association, sont au cœur de leur travail. Ils sont clairement inscrits dans la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme. N'oublions pas que la Déclaration a été adoptée par consensus par tous les États Membres des Nations Unies.

Pourtant, comme il a été dit, le harcèlement, l'intimidation et les représailles qu'ils subissent, y compris dans un contexte numérique, sont alarmants. Les défenseurs des droits de la personne sont de plus en plus attaqués, souvent en raison de leur travail. Les femmes, les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, les populations autochtones et les jeunes défenseurs des droits de la personne sont particulièrement vulnérables et doivent faire face à des menaces et à des défis supplémentaires. Les attaques contre les défenseurs des droits de la personne sont des attaques contre les droits de tout un chacun. Personne ne devrait jamais être menacé ou subir des actes de violence

pour avoir fait la promotion pacifique des droits de la personne ou avoir exprimé des idées et des opinions.

(l'orateur poursuit en français)

Nous exhortons les États Membres à mettre fin aux attaques contre les défenseurs des droits de la personne et à leur fournir un endroit sûr où mener à bien leur travail, dans toutes les régions et dans tous les secteurs d'activités. Le Canada continuera à soutenir les droits de la personne et l'ordre international fondé sur des règles. Nous croyons en ces valeurs inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme. Nous devons tous respecter ces règles que nous avons établies ensemble si nous voulons prévenir la violence et soutenir la paix.

Nous demeurons déterminés à travailler avec nos partenaires afin de soutenir les défenseurs des droits de la personne. À cet égard, les lignes directrices du Canada sur le soutien aux défenseurs des droits de la personne visent à appuyer les missions canadiennes dans les efforts qu'elles déploient pour promouvoir le travail des défenseurs des droits de la personne. Elles constituent un outil important pour la promotion et la protection de ces droits, et font partie intégrante de la politique étrangère du Canada. Nous appuyons donc la demande du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, M. Forst, tendant à ce que soient rédigées des lignes directrices onusiennes au même effet. Nous poursuivrons nos efforts avec les États Membres.

Nous célébrons le travail indispensable que les défenseurs des droits de la personne accomplissent tous les jours, partout dans le monde, leur engagement et leur courage à revendiquer et à défendre les droits de la personne des autres. Par la nature même de leur travail, les défenseurs des droits de la personne contribuent à la réalisation des objectifs et des principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la préservation de l'ordre international fondé sur des règles que nous, pays membres des Nations Unies, avons bâti ensemble.

M. Wenaweser (Liechtenstein) *(parle en anglais)* : La Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus est un document décisif. Elle reconnaît l'importance centrale de l'action des défenseurs des droits de l'homme pour la

promotion et la protection effectives de tous les droits de l'homme. Elle affirme qu'outre l'obligation qui incombe aux États, chaque être humain – individuellement ou collectivement – a le droit et la responsabilité de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Aujourd'hui marque également le cinquième anniversaire de la toute première résolution de l'ONU sur la protection des défenseuses des droits de l'homme, la résolution 68/181, qui complète considérablement la Déclaration et contribue de manière significative à l'autonomisation des femmes.

Les acteurs de la société civile jouent un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits de l'homme à tous les niveaux. Ils collaborent avec les gouvernements et contribuent à la mise en œuvre des obligations et des engagements des États, y compris des traités relatifs aux droits de l'homme adoptés par l'Organisation des Nations Unies. Ils s'emploient à établir les responsabilités dans les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Notre société civile contribue activement à la fois aux niveaux national et international. Notre institution nationale de défense des droits de l'homme, créée conformément aux Principes de Paris, est pleinement opérationnelle et contribue à la sensibilisation aux droits de l'homme, au débat public y relatif et à leur respect. Le All Survivors Project – la première organisation de la société civile internationale basée au Liechtenstein – mène des travaux de recherche et des activités de plaidoyer pour prévenir et combattre la violence sexuelle, y compris contre les hommes et les garçons. Nous observons avec satisfaction l'engagement réel de la société civile ailleurs et nous nous félicitons que les ressources consacrées à la promotion et à la protection des défenseurs des droits de l'homme aient augmenté au cours des deux dernières décennies, tant au sein du système des Nations Unies qu'ailleurs.

Même s'il est justifié de célébrer les réalisations des défenseurs des droits de l'homme et si nous avons de bonnes raisons de louer leur courage, nous sommes également très préoccupés par leur sécurité. Nous sommes troublés par le nombre croissant d'actes d'intimidation, de menaces, de harcèlement, d'agressions et d'assassinats visant des personnes qui luttent pour l'exercice de l'ensemble des droits de l'homme et libertés fondamentales. Il est choquant de constater que, depuis l'adoption de la Déclaration, au moins 3 500 défenseurs des droits de l'homme ont été tués en raison de leur rôle dans le combat pour les droits

de l'homme. Les défenseuses des droits de la personne sont touchées de manière disproportionnée par les menaces et la violence sexospécifiques et sont souvent confrontées à l'hostilité et à la stigmatisation.

Nous condamnons fermement les représailles contre les défenseurs des droits de l'homme qui collaborent avec les systèmes internationaux et régionaux des droits de l'homme. Le système des Nations Unies a la responsabilité de lutter contre de telles représailles et nous appuyons avec force le travail du coordonnateur nommé par le Conseil des droits de l'homme. Nous sommes également profondément préoccupés par le nombre croissant d'attaques contre des journalistes qui luttent pour les droits de l'homme, notamment les emprisonnements arbitraires et les assassinats. Promouvoir les droits et les libertés de tous les défenseurs des droits de l'homme et lutter contre l'impunité de ceux qui s'en prennent à eux doivent être une priorité pour l'Organisation.

M. Delattre (France) : À travers ce vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, nous célébrons des femmes et des hommes qui incarnent l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Je salue le courage des avocats, des militants associatifs, des journalistes, des lanceurs d'alerte qui luttent pour la liberté, la dignité, les droits de tous. Pour porter et amplifier leur voix, la mise en place d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et respectueuses des Principes de Paris et d'un système judiciaire solide est indispensable.

Ne nous payons pas de mot. Les défenseurs des droits de l'homme sont, par définition, ceux qui dérangent, qui dénoncent. Ils agissent dans nos pays, du Nord au Sud, pour amener les États à renforcer la protection de tous les droits. Les défenseurs des droits de l'homme gênent par construction, sont donc menacés, et doivent en conséquence être soutenus et protégés. C'est toujours le cas, qu'il s'agisse des droits des femmes, y compris des droits sexuels et reproductifs, de la protection de l'environnement et du climat, des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, des migrants, des personnes autochtones, des personnes vulnérables parce qu'elles sont en situation d'extrême pauvreté ou parce qu'elles sont victimes de discriminations en raison de leur sexe, de leur origine, de leurs croyances ou de leurs convictions.

En cette journée de commémoration, prenons collectivement l'engagement, comme il y a 20 ans, de tout faire pour que la Déclaration soit pleinement mise en œuvre, afin que les défenseurs – et en particulier les femmes – puissent faire leur travail en toute indépendance, et sans risque de représailles, de harcèlement ou d'intimidation, y compris sur Internet.

La France s'y engage. C'est pourquoi Paris a accueilli le Sommet mondial des défenseurs des droits humains du 29 au 31 octobre, rassemblant plus de 150 défenseurs venus de tous les horizons autour de la Haute-Commissaire aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, et du Rapporteur spécial, Michel Forst, dont l'engagement exemplaire recueille le plein et entier soutien de mon pays. Le 10 décembre, le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a présenté la stratégie « Droits humains et développement ». Dès 2019, notre politique d'aide publique au développement sera davantage encore mobilisée en soutien aux défenseurs des droits, y compris en finançant leurs projets concrets, en ligne avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son objectif de développement durable 16 en particulier.

M^{me} Hina Jilani, que je me réjouis d'avoir entendue ici, avait partagé son optimisme devant les défenseurs des droits réunis à Paris. Elle avait dit alors :

« Nous n'avons jamais été un mouvement aussi mondial, mais nous devons être fermes face aux États et leur demander de se montrer à la hauteur. »

Alors soyons à la hauteur de cet appel, comme dignes héritiers des rédacteurs des déclarations que nous célébrons aujourd'hui. Ces déclarations sont les piliers de l'édifice multilatéral que nous avons bâti ensemble, pierre après pierre, en près de 75 ans. Continuons à le consolider et à en être les artisans, comme les visionnaires qui nous ont précédés.

M^{me} Krisnamurthi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier la présidence de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente réunion de haut niveau à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus. Nous tenons également à exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire

général, à la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, au Rapporteur spécial et à tous les autres orateurs qui ont pris la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui.

L'Indonésie réaffirme l'importance primordiale des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Notre Constitution et nos lois sont fondées sur les principes d'universalité, d'objectivité, d'indivisibilité, de non-sélectivité, de non-politisation et d'interdépendance de ces droits. Elle garantit la protection et la promotion des droits de l'homme pour tous. Depuis le début de notre processus de réforme démocratique – que nous appelons *reformasi* – en 1998, la société civile indonésienne a continué à jouer un rôle important dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Les militants des droits de l'homme jouissent d'une grande liberté pour mener leurs activités. Le Gouvernement continue également d'offrir à la société civile un espace solide lui permettant de fonctionner de manière indépendante. Tous les défenseurs des droits de l'homme, qu'il s'agisse de militants d'organisations non gouvernementales, d'enseignants, de médecins, de travailleurs sociaux, de juges, de procureurs, d'agriculteurs, de policiers ou de militaires, sont protégés de la même manière par la loi.

Il me plaît d'indiquer que la protection des défenseurs des droits de l'homme en Indonésie a été réaffirmée durant le troisième cycle de l'Examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme. Mais nous sommes également convaincus que, dans l'intérêt supérieur des droits de l'homme en tant que don commun, la synergie entre les contributions des acteurs étatiques et non étatiques est indispensable. L'intégrité de l'appareil d'État et des responsables de l'application des lois est également grandement renforcée grâce à des programmes de renforcement des capacités et à l'intégration de programmes relatifs aux droits de l'homme.

Nous entreprenons également diverses activités de sensibilisation afin de mieux faire comprendre le travail des défenseurs des droits de l'homme. Récemment, le Gouvernement a coopéré avec des organisations de la société civile et organisé un dialogue national sur cette question. Des réformes institutionnelles et législatives ont également été mises en place, qui intègrent les principes des droits de l'homme. Le projet de modification de notre loi No 39 de 1999 sur les droits de l'homme définit, entre autres, ce qu'est un défenseur des droits de l'homme et les rôles de la Commission nationale des droits de l'homme, de

l'Agence de protection des témoins et des victimes et des autres institutions compétentes en ce qui concerne la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Atteindre un équilibre entre le respect des droits et l'application du principe de responsabilité est délicat, mais nécessaire. C'est pourquoi il faut avoir un débat équilibré sur la question des défenseurs des droits de l'homme. Pour atteindre cet équilibre, il faut aussi prendre en compte sérieusement le service de la communauté et la protection de l'ordre public. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par le fait que l'appareil de l'État est de plus en plus attaqué dans l'exercice de ses fonctions de promotion et de protection des droits de l'homme, de service à la communauté et de protection de l'ordre public.

Pour terminer, nous tenons à souligner que la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme insistent également sur la nécessité de parvenir à un équilibre, dans lequel les principes des droits de l'homme et de la dignité humaine s'appliquent de manière égale à tous les êtres humains.

M. Rosselli Frieri (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de me référer à un concept de base, fondamental et essentiel dans notre vie à tous : la liberté. La liberté, entendue au sens le plus large possible, renvoie à la capacité de l'être humain de choisir; choisir son destin en tant qu'individu, choisir le type de société dans laquelle il souhaite vivre, choisir ses dirigeants, choisir son conjoint, choisir sa religion ou décider de ne pas en avoir une. C'est cette capacité de choisir qui sert de contexte aux droits de l'homme, tels qu'ils sont reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966.

Malgré ces instruments, pour assurer pleinement la liberté, il faut toujours veiller à ce que de simples déclarations se traduisent concrètement par le plein exercice des droits de l'homme. Nous pouvons affirmer catégoriquement qu'en l'absence de liberté, tous les droits de l'homme sont violés dans leur totalité. À cet égard, l'Uruguay rappelle qu'il incombe aux gouvernements de garantir et de promouvoir l'exercice des droits fondamentaux des personnes qui vivent sur leur territoire.

L'Uruguay tient à souligner que le rôle des défenseurs des droits de l'homme est indispensable à une société démocratique et pluraliste. La participation

des défenseurs des droits de l'homme doit être non seulement garantie, mais aussi protégée et encouragée par les autorités. Cela exige la création d'un environnement propice et sûr, avec un cadre juridique approprié, conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, qui respecte le droit de chacun de promouvoir, développer et protéger les droits de l'homme – les siens ou ceux d'autrui – par des moyens légaux et pacifiques.

Les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle positif, important et légitime dans la promotion et la défense du respect de l'ensemble des droits de l'homme aux niveaux local, national, régional et international. Nous devons également reconnaître le rôle important qu'ils jouent dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement durable par le dialogue, l'ouverture, la participation communautaire et la justice, en particulier en suivant la situation de tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, en présentant des rapports à ce sujet et en contribuant à la promotion de ces droits.

L'Uruguay tient à exprimer sa profonde préoccupation face aux attaques généralisées contre les défenseurs des droits de l'homme et à l'absence de mesures politiques solides et ambitieuses visant à y mettre un terme, comme indiqué dans les précédents rapports du Rapporteur spécial. Nous condamnons les tentatives visant à entraver le travail de la société civile par des mécanismes d'intimidation ou de répression, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son pays d'origine, ainsi que l'application de règles qui entravent ou limitent indûment son travail. Il est essentiel que les États garantissent la sécurité de ceux qui coopèrent avec le système international de protection des droits de l'homme et qu'ils prennent les mesures nécessaires pour empêcher que les actes de violence commis contre ces individus ou groupes restent impunis.

Nous devons également renforcer la réponse coordonnée du système des Nations Unies en cas de représailles. À cet égard, l'Uruguay réitère son ferme appui à l'action menée par le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme s'agissant de recevoir et d'examiner les allégations d'intimidation et de représailles contre ceux qui contribuent ou souhaitent contribuer aux travaux de l'ONU et d'y réagir.

M^{me} Blokari Drobic (Slovénie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée à l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la

responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus. Je souhaite tout d'abord m'associer à la déclaration faite précédemment par l'Union européenne.

Je voudrais exprimer la gratitude de la Slovénie pour le travail et le courage des défenseurs des droits de l'homme, en particulier des défenseuses des droits de la personne. Leur travail est indispensable, non seulement pour comprendre des situations souvent complexes sur le terrain et pour réaliser des progrès dans le domaine des droits de l'homme, mais aussi, et surtout, pour toute personne vivant dans ces situations. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement les lauréats du Prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme.

Au cours des 20 dernières années, nous avons acquis une expérience qui nous permet d'évaluer les progrès et les défis des décennies précédentes et, surtout, de tirer des conclusions importantes pour l'avenir. Malgré les progrès accomplis, nous devons reconnaître que les défenseurs des droits de l'homme sont souvent confrontés à des situations qui non seulement entravent leur travail, mais mettent sérieusement leur vie en danger. Il est inacceptable que, dans de nombreuses parties du monde, les défenseurs des droits de l'homme soient exposés ou courent encore le risque d'être exposés à la discrimination, aux menaces de violence, aux mauvais traitements, aux abus et même à la criminalisation.

La Slovénie demeure profondément préoccupée par les limites actuelles de la liberté des organisations de la société civile et par les cas signalés de représailles contre des individus et des groupes. Les organisations de la société civile jouent un rôle indispensable dans la promotion et la protection des droits de l'homme, et les États doivent donc leur donner les moyens de fonctionner, notamment en leur permettant de rechercher et de recevoir des financements. Certes, la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme n'est pas un instrument juridiquement contraignant, mais c'est un document dans lequel sont consacrés tous les principes pertinents du droit international des droits de l'homme. Le Gouvernement slovène est attaché à une coopération active et ouverte avec la société civile. Un tel partenariat contribue de manière importante à la bonne gouvernance, à la transparence et à la responsabilité mutuelle. Il importe que les États mettent en place les mécanismes et les institutions nécessaires

à la protection des défenseurs des droits de l'homme. Je voudrais citer quelques exemples empruntés à mon pays.

En 2011, notre capitale, Ljubljana, est devenue membre du Réseau international des villes refuges, qui offre un refuge aux écrivains et artistes en danger. Afin de renforcer l'indépendance et l'efficacité du Médiateur pour les droits de l'homme, l'Assemblée nationale a adopté en septembre dernier un amendement à notre législation nationale portant création d'un centre pour les droits de l'homme, du Conseil des droits de l'homme, organe consultatif du Médiateur pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et pour le renforcement de la sécurité juridique. Il fonctionne selon le principe de l'autonomie professionnelle. Enfin, l'organisme national indépendant de lutte contre la discrimination est devenu opérationnel en janvier de l'année dernière.

Pour terminer, je souhaite avoir une pensée pour toutes les personnes qui ont perdu la vie en plaidant pour les droits de l'homme et un avenir meilleur pour tous, exempt de crainte, de discrimination et de violence. Le sacrifice de ces femmes et de ces hommes courageux ne doit jamais être oublié. Leur travail a changé la vie de milliers de personnes et nous incite à poursuivre la lutte pour un avenir meilleur et plus pacifique pour tous.

M. Grout-Smith (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que la Norvège, l'Argentine et l'Italie, d'avoir organisé cette séance importante. Je suis particulièrement heureux d'avoir entendu les déclarations de M^{me} Jilani, M^{me} Mogwe et M^{me} Simbiri-Jaoko. Comme leurs collègues défenseurs des droits de l'homme, elles représentent l'élément vital de la démocratie et des droits de l'homme. Sans eux, le travail que nous accomplissons dans cette salle serait loin d'avoir la même incidence ou la même portée.

À cet égard, nous souhaitons la bienvenue aux défenseurs des droits de l'homme qui ont pu se joindre à nous aujourd'hui, qu'ils représentant des organisations non gouvernementales accréditées par le Conseil économique et social ou non. Nous regrettons que certains États Membres se soient opposés à leur pleine participation. Il est profondément préoccupant de constater que des tentatives sont faites pour étouffer les voix qui sont au cœur de la présente rencontre. Nous tirons des avantages énormes de la présence de membres de la société civile, qui parlent des violations des droits de l'homme, dont ils ont souvent été témoins, nous demandent des comptes en tant qu'États et nous

suggèrent des moyens de résoudre ces problèmes. Cette liberté est particulièrement importante pour ceux qui sont confrontés à des restrictions au niveau national.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour célébrer le vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus dans un contexte où plus de 300 de ces défenseurs ont été tués cette année seulement, et où beaucoup d'autres ont été emprisonnés, torturés ou persécutés pour leur action en faveur des droits d'autrui. Nous ne pouvons pas continuer à fermer les yeux sur de tels outrages. Les défenseurs des droits de l'homme sont attaqués comme jamais auparavant. C'est pourquoi, il est si important que nous prenions des mesures à ce sujet. Pour notre part, nous avons mis en place des lignes directrices du Royaume-Uni concernant les défenseurs des droits de l'homme afin de les soutenir partout où nous le pouvons, publiquement ou en privé, à travers le monde et de travailler étroitement avec eux pour mieux comprendre les défis auxquels ils sont confrontés.

La liberté des médias est également de plus en plus menacée. Les journalistes jouent un rôle essentiel s'agissant de faire la lumière sur les abus et les violations des droits de l'homme. C'est pourquoi le Ministre britannique des affaires étrangères prend fait et cause pour la liberté des médias et la sécurité des journalistes, et nous intensifierons notre action avec tous les pays qui partagent ces préoccupations. Les défenseurs des droits de l'homme ont besoin de notre soutien. Le Royaume-Uni salue le travail important accompli par le Rapporteur spécial, M. Forst, pour mettre en lumière les violations commises contre les défenseurs des droits de l'homme. Nous avons enregistré beaucoup de progrès au cours des 20 dernières années, mais il reste beaucoup à faire. Je voudrais donc lancer un défi à mes collègues ici présents aujourd'hui : travaillons ensemble pour obtenir les changements positifs énoncés dans la Déclaration. Cela permettrait aux défenseurs des droits de l'homme de lutter pour le respect de ces droits et donnerait à la société civile la marge de manoeuvre nécessaire pour collaborer avec les gouvernements et, le cas échéant, les interpeller sans crainte de représailles. Créons un environnement propice à l'épanouissement d'une démocratie pleine et entière. Aujourd'hui, nous honorons les défenseurs des droits de l'homme partout dans le monde. Je tiens à dire aux défenseurs des droits de l'homme présents dans la salle aujourd'hui qu'ils auront toujours le soutien du Royaume-Uni.

M. Santos Maraver (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe à la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus. Mon pays tient une fois de plus à exprimer sa gratitude aux défenseurs des droits de l'homme pour le travail qu'ils accomplissent et le courage dont ils sont si souvent tenus de faire preuve.

Pour l'Espagne, une société civile active est un élément essentiel d'une véritable démocratie. À cet égard, nous pensons que la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme représente la reconnaissance de ces individus et groupes en tant qu'acteurs essentiels de la concrétisation des droits de l'homme. Malheureusement, 20 ans après l'adoption de la Déclaration, les menaces qui pèsent sur les défenseurs des droits de l'homme n'ont pas diminué. Le fait que 3 500 défenseurs des droits de l'homme ont été tués depuis lors, selon le dernier rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme (voir A/73/215), est la preuve la plus manifeste qu'il y a encore beaucoup à faire.

Si des progrès ont été accomplis ces dernières années en ce qui concerne la création de cadres juridiques pour leur protection, des faits nouveaux alarmants sont également survenus, telles que la criminalisation croissante de l'action des défenseurs des droits de l'homme, la fermeture de l'espace civique, les restrictions imposées à la liberté d'expression, les réglementations entravant les travaux des organisations non gouvernementales et leur accès aux fonds, et la situation de certains groupes de défenseurs des droits de l'homme qui sont particulièrement persécutés, comme les défenseuses des droits de la personne et les écologistes.

La promotion et la protection des activités légitimes des défenseurs des droits de l'homme font partie des priorités de la politique étrangère espagnole dans le domaine des droits de l'homme. Cet engagement ferme se traduit également par des mesures concrètes. Nous souhaitons en souligner quatre : premièrement, un état de la situation des défenseurs des droits de l'homme à l'occasion de l'Examen périodique universel; deuxièmement, l'octroi de subventions pour des activités liées à la diffusion et au soutien des activités menées par les défenseurs des droits de l'homme; troisièmement, des réunions avec les défenseurs des droits de l'homme

et un suivi de leur situation par nos ambassades, conformément aux directives de l'Union européenne; et, enfin, un appui au mandat du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme. De plus, l'Espagne s'est dotée d'un programme de protection qui permet d'accueillir temporairement, dans notre pays, des défenseurs des droits de l'homme en danger. Depuis l'entrée en vigueur de ce programme, plus de 300 défenseurs des droits de l'homme ont pu en bénéficier.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le ferme appui de l'Espagne aux activités des organismes des Nations Unies visant à promouvoir et à mettre en œuvre la Déclaration que nous célébrons aujourd'hui. À cet égard, l'Assemblée peut être assurée que l'Espagne ne ménagera aucun effort pour que ces mesures – conformément au rapport présenté par le Secrétaire général à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale (A/73/230) – soient de plus en plus solides et efficaces.

M. Lauber (Suisse) : Vingt ans après son adoption, la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme fait figure de texte fondateur et emblématique, car il affirme et reconnaît l'importance cruciale des individus et des groupes qui s'engagent pour la promotion et la réalisation des droits de l'homme.

La Suisse salue la tenue de cette séance plénière de haut niveau et souhaite insister sur le fait que la société civile apporte une contribution significative aux travaux de l'ONU et joue un rôle crucial dans le fonctionnement du système multilatéral, y compris du système des Nations Unies. La Suisse attache ainsi une importance particulière à l'inclusion et à la participation active de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales et des défenseurs des droits de l'homme dans les institutions de l'ONU.

La protection des défenseurs des droits de l'homme constitue une priorité de notre politique extérieure des droits de l'homme. La Suisse a soutenu politiquement et financièrement le Sommet mondial des défenseurs des droits de l'homme qui a eu lieu à Paris en octobre dernier. Elle s'est activement engagée dans la négociation des résolutions pertinentes adoptées au Conseil des droits de l'homme et à la Troisième Commission de l'Assemblée générale. La Suisse saisit cette occasion pour féliciter tous les défenseurs des droits de l'homme, y compris, et surtout, ceux en détention, pour leur travail et leur courage remarquables, ainsi que pour les assurer de son soutien.

Malgré les progrès accomplis au niveau multilatéral, dont l'adoption, il y a 20 ans, de la Déclaration, la Suisse s'alarme que les défenseurs des droits de l'homme soient plus que jamais la cible de répressions, d'intimidations, de menaces et d'attaques. Dans ce contexte, leur reconnaissance et leur protection revêtent une importance capitale. Alors que l'année prochaine marquera les 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant et les 40 ans de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Suisse souhaite souligner le rôle positif des enfants et des femmes qui s'engagent pour la défense des droits de l'homme.

La Suisse appelle tous les États à garantir un environnement sûr et favorable aux défenseurs des droits de l'homme et à assurer que ces derniers puissent exercer leurs activités, y compris la participation aux mécanismes internationaux, sans être sujets à des représailles.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance et remercier les orateurs, qui ont pris la parole aujourd'hui, de leurs observations perspicaces.

Depuis son adoption il y a 20 ans, la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus a fourni aux individus et aux groupes un cadre juridique important pour lutter contre l'injustice, tout en faisant progresser les droits de l'homme et en renforçant la collaboration entre gouvernements, société civile et institutions locales et internationales. L'année 2018 marque également le soixante-dixième anniversaire de deux documents historiques : la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit d'une nouvelle étape importante, l'occasion de renouveler notre attachement à la coopération en faveur du dialogue, de la paix et de la réconciliation et d'intensifier les initiatives collectives pour la défense des droits de l'homme et de la dignité humaine.

Ces anniversaires sont aussi un rappel important du rôle crucial de la protection et de la promotion des droits de l'homme dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans la promotion d'un environnement mondial dans lequel chacun peut exercer ses libertés fondamentales, à l'abri de toute discrimination. L'objectif de la protection des

droits de l'homme et de la dignité humaine est plus pertinent et plus important que jamais. Les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, le recours à la force et à la coercition sous toutes les formes et l'absence de protection internationale figurent parmi les principaux éléments qui contribuent à accroître les risques pour la vie.

L'Arménie demeure foncièrement résolue à promouvoir la prévention, notamment la prévention contre la discrimination fondée sur l'identité, les atrocités de masse et le crime de génocide. Nous tenons à souligner le rôle important joué par les défenseurs des droits de l'homme en matière de prévention et d'alerte rapide en cas de détérioration de la situation des droits de l'homme sur le terrain. Nous condamnons fermement toutes les formes d'agression, de violence et d'intimidation contre les défenseurs et les militants des droits de l'homme, y compris les journalistes et les travailleurs des médias.

Le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine a été au cœur de la transformation démocratique radicale qu'a connue l'Arménie, comme en témoigne la révolution pacifique de velours en avril et mai de cette année. Dans ce que le Secrétaire général a qualifié d'exemple extraordinaire de transfert pacifique du pouvoir, les jeunes et les femmes arméniennes ont été à l'avant-garde du processus démocratique non violent, dans le plein exercice de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales, comme l'a également reconnu récemment le Rapporteur spécial dans ses observations sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association.

L'amélioration de la participation effective à la vie civique de tous les groupes, y compris les femmes et les jeunes, le renforcement de la primauté du droit et de l'indépendance du pouvoir judiciaire, la lutte contre la corruption et la promotion de conditions justes et égales de participation à la vie économique, politique et sociale ont été au centre des changements qui ont transformé le pays. Nous nous efforçons de traduire ces priorités en mesures concrètes dans notre programme national ainsi qu'à l'échelle internationale. C'est dans cet esprit que l'Arménie a présenté sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2020-2022.

La réforme en cours du système des Nations Unies s'inscrit dans le programme global du Secrétaire général qui vise à donner la priorité à la prévention en adoptant une approche plus dynamique. L'Arménie est déterminée à poursuivre sa contribution aux efforts

multilatéraux afin de faire progresser les programmes complémentaires en matière de prévention des violations graves et de protection et de promotion des droits de l'homme.

M. De Soto (Colombie) (*parle en espagnol*) :
À l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, l'État colombien réaffirme son attachement à la promotion et à la protection du travail des défenseurs des droits de l'homme. La Colombie reconnaît que la pleine réalisation des droits de l'homme dépend de la coopération des États et de la communauté internationale, ainsi que de tous les individus et groupes qui se sont engagés à défendre ces droits.

La Déclaration donne un aperçu des activités menées par les défenseurs des droits de l'homme et de leurs droits et fait obligation aux États de fournir des garanties aux défenseurs des droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions, les défenseurs ayant à leur tour l'obligation de mener leurs activités de manière pacifique. Elle dispose également de façon claire que chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de s'efforcer d'améliorer la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international. La Déclaration présente donc une approche large qui permet à tous les individus d'être des défenseurs potentiels des droits humains.

La Colombie salue le travail accompli par les défenseurs des droits de l'homme pour renforcer la gouvernance démocratique. À ce propos, nous condamnons fermement les attaques et les accusations qui mettent en danger la vie et l'intégrité des défenseurs des droits de l'homme. Ces 20 dernières années, les dispositions de la Déclaration ont été complétées afin, notamment, d'inclure les acteurs non étatiques dans la protection des défenseurs des droits humains. Il est essentiel que nous continuions à travailler pour faire en sorte que le travail des défenseurs des droits humains ne soit pas stigmatisé.

Il convient également de renforcer le dialogue social et les mécanismes de prévention. Les mesures que nous avons mises en œuvre en Colombie, notamment le nouveau système de prévention et d'alerte rapide, qui permet à différentes institutions publiques de coordonner leurs actions afin de prévenir les actes qui mettent en

danger les défenseurs des droits de l'homme en raison de leur travail, peuvent offrir des exemples de pratiques optimales et être riches d'enseignement pour d'autres régions du monde confrontées à des menaces analogues. Nous devons continuer à intensifier nos efforts pour accélérer les progrès dans la protection et la promotion de l'action de ceux qui se consacrent à la défense des droits de l'homme en vue de faire du contenu de la Déclaration que nous célébrons aujourd'hui une réalité.

M. Cooreman (Belgique) (*parle en anglais*) : En ce mois de décembre, nous nous sommes réunis à plusieurs reprises pour célébrer deux anniversaires historiques : le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la semaine dernière, et aujourd'hui, le vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les libertés fondamentales et droits de l'homme universellement reconnus. Ces deux documents symbolisent les étapes fondamentales de l'élaboration d'un cadre pour la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie, et nous félicitons les hommes et les femmes qui travaillent chaque jour pour faire de ces déclarations une réalité.

La Belgique salue le rôle crucial des défenseurs des droits de l'homme. Ils sont des alliés courageux, indispensables et, souvent, une source d'inspiration lorsqu'il s'agit de promouvoir et de défendre les droits humains dans le monde entier. Comme le Secrétaire général l'a souligné aujourd'hui, il importe de reconnaître la volonté de ces personnes de donner une voix à ceux qui n'en ont pas et de braquer les projecteurs sur les endroits les plus sombres du monde.

Nous rendons d'autant plus hommage à ces personnes courageuses que leur travail est souvent dangereux. L'espace de la société civile se rétrécit dans plusieurs pays. Les voix critiques sont trop souvent réduites au silence. De plus en plus de défenseurs des droits de l'homme subissent des pressions, beaucoup sont victimes d'agressions, de menaces, de harcèlement et vivent dans l'insécurité. Ces deux dernières années, selon le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme (voir A/73/215), plus de 1 000 défenseurs des droits de l'homme ont été tués. Réfléchissons à cela un instant – plus d'un millier de personnes sont tuées pour avoir défendu les droits de l'homme qui sont consacrés dans l'un des documents les plus fondamentaux des Nations Unies. Les auteurs de ces crimes doivent répondre de leurs

actes. En tant que gouvernements, nous devons assumer notre responsabilité collective de défendre les droits de l'homme, en créant ainsi un environnement sûr et propice aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme.

Mon pays saisit cette occasion pour saluer le travail de M. Michel Forst, Coordonnateur des Nations Unies chargé de la question des repréailles et Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme. La Belgique, avec l'Union européenne, poursuivra donc ses efforts à tous les niveaux afin de renforcer l'appui apporté à la communauté diverse des défenseurs des droits de l'homme.

M. Al-Khalil (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme. Son adoption, et l'adoption ultérieure d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, a constitué une étape importante dans la promotion et la protection des droits de l'homme et un succès dans le cadre des efforts déployés par l'ONU pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Toutefois, nous devons maintenant nous demander si nous avons réussi à atteindre cet objectif ou si notre succès consiste seulement à avoir adopté différents instruments. Cet anniversaire est l'occasion pour nous de nous pencher sur la situation des droits de l'homme en général.

De nombreux instruments et mécanismes pertinents sont à l'œuvre. Hélas, ils sont devenus des outils que certains États utilisent pour menacer d'autres pays quand bon leur semble. Nous voyons des gouvernements brandir des slogans sur les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit tout en attaquant fréquemment d'autres États souverains et membres de cette Organisation sous des prétextes divers, notamment en imposant des mesures coercitives unilatérales qui provoquent la mort de centaines de milliers de civils et le déplacement de millions d'autres, afin de servir leurs intérêts et ambitions coloniales tout en assurant la poursuite par Israël de son occupation des territoires arabes et ses pratiques criminelles contre les peuples qui y vivent.

Nous voyons certains gouvernements qui parrainent le terrorisme, propagent l'idéologie terroriste extrémiste et bafouent les droits de l'homme être loués par de hauts responsables de notre Organisation internationale pour leur rôle dans la lutte contre le terrorisme et la promotion de l'harmonie entre les civilisations. Bien sûr, c'est le résultat d'une corruption

flagrante et éhontée de la part d'États riches en pétrodollars. Ces gouvernements exigent des comptes et la justice tout en s'associant aux meurtriers et en saluant leurs crimes. Les nobles valeurs et les droits de l'homme sont devenus des outils de manipulation politique et de dissimulation de violations graves du droit international et de la Charte des Nations Unies. Le traitement des questions relatives aux droits de l'homme est devenu sélectif, politisé de manière flagrante et repose sur des négociations à bon marché.

Ma délégation réaffirme qu'il importe de veiller à ce que la Haut-Commissaire aux droits de l'homme s'acquitte du mandat que lui a confié l'Assemblée générale tout en respectant l'intégrité et la souveraineté des États Membres et sans politiser les questions relatives aux droits de l'homme, sans en faire un prétexte pour intervenir dans les affaires intérieures des pays. Nous avons espéré que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme examinerait de près les graves violations des droits de l'homme commises en Syrie par les organisations terroristes Daech et le Front el-Nosra, ainsi que la levée des mesures coercitives unilatérales imposées aux femmes et aux enfants syriens et le suivi des violations brutales commises par l'entité israélienne contre nos citoyens dans le Golan syrien occupé et en Palestine arabe.

Le 9 octobre, la prétendue Cour suprême des autorités d'occupation israéliennes a rendu un jugement absurde, approuvant la condamnation à 11 ans de prison prononcée par un tribunal galiléen à l'encontre de Sidqi al-Maqt, symbole des prisonniers syriens et arabes dans les prisons israéliennes, combattant de la liberté originaire de la ville de Majdal Shams dans le Golan syrien occupé, que les forces israéliennes ont arrêté le 25 février 2015, après avoir été incarcéré pendant 27 ans sans justification juridique ni morale.

Enfin, la Syrie demande au Secrétaire général, au Conseil de sécurité, au Haut-Commissaire aux droits de l'homme et aux organes représentant les droits de l'homme et le droit international humanitaire, y compris le Comité international de la Croix-Rouge, de veiller à ce que les autorités israéliennes libèrent immédiatement et sans conditions M. al-Maqt et tous les autres citoyens syriens emprisonnés en Israël. Sa condamnation injuste constitue une violation flagrante des droits des Syriens sous occupation israélienne et du principe de justice garanti par le droit international partout et à tout moment.

M. García Paz y Miño (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur tient à remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présence séance de haut niveau pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus. Vingt années se sont écoulées depuis l'adoption de cette importante Déclaration (voir A/53/PV.85), qui a marqué une étape décisive pour l'ONU en ce qui concerne les activités de ceux dont la fonction principale est la défense des droits de l'homme. L'évolution de cette question montre également que des défis requièrent encore notre attention et appellent notre réponse, dans l'espoir que les dispositions inscrites dans la Déclaration pourront être dûment mises en pratique.

Dans le droit fil de sa promotion explicite de la défense et de la protection des droits de l'homme, l'Équateur a déployé de grands efforts, ces dernières décennies, pour que sa réglementation nationale reflète le plus largement possible les dispositions des règles énoncées dans la Déclaration, dont de nombreux aspects sont conformes aux principales conventions relatives aux droits de l'homme que notre État a ratifiées. Au niveau international, l'engagement de l'Équateur en faveur des droits de l'homme s'est traduit par la ratification de toutes les conventions internationales fondamentales pertinentes créées par les traités portant sur cette question. En septembre, l'Équateur est devenu le cinquième pays au monde à ratifier les 18 instruments fondamentaux des Nations Unies pour la protection des droits de l'homme. Cet engagement national a accompagné la ratification des conventions jusqu'à leur mise en œuvre, par la mise place de politiques publiques et le renforcement des institutions spécifiques garantissant que les êtres humains sont traités comme des sujets jouissant de droits tout au long de leur vie.

L'Équateur réitère son engagement de coopérer pleinement avec les mécanismes et procédures spéciales du système universel des droits de l'homme. Nous réaffirmons notre attachement à la promotion et à la protection des droits de l'homme et travaillons actuellement à l'élaboration d'un projet relatif à un instrument international juridiquement contraignant réglementant les activités des sociétés transnationales et autres entreprises commerciales au moyen du droit international relatif aux droits de l'homme, ainsi que d'un projet de protocole facultatif ayant trait aux victimes de violations de ces droits.

Outre qu'il représente un droit en soi, le développement est aussi une condition importante pour promouvoir, garantir et protéger les droits humains et aider ceux qui les défendent. La défense des droits de l'homme ne sera garantie que si nous parvenons à éliminer la pauvreté et à remédier aux inégalités. À l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, j'aimerais citer Eleanor Roosevelt, qui a déclaré que les droits de l'homme commencent

« là où chaque homme, chaque femme et chaque enfant recherche l'égalité de justice, l'égalité des chances, l'égalité de dignité sans discrimination. Si ces droits n'ont pas de sens ici, ils n'en auront nulle part. »

M^{me} Elmansouri (Tunisie) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, nous devons réfléchir à ces instruments historiques comme représentations du lien qui existe entre la paix et le développement et l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La Déclaration, adoptée à l'unanimité il y a 20 ans (voir A/53/PV.85), visait à placer les défenseurs des droits de l'homme au cœur de la mise en œuvre de la Déclaration universelle des droits de l'homme et à énoncer des règles internationales minimales pour protéger les individus, groupes et organisations qui œuvrent à la réalisation de tous les droits humains pour tous. Les défenseurs des droits de l'homme sont sans aucun doute les principaux partenaires des États dans la protection des droits de l'homme et de la primauté du droit et dans la réalisation d'un développement durable et inclusif. Ils travaillent pour assurer la paix, la justice et l'égalité. Ils sont la voix des sans-voix. Ils diffusent l'éducation aux droits de l'homme et aident les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations et à poursuivre les auteurs de violations des droits de l'homme. Parce que leur travail est crucial pour notre progrès collectif, les défenseurs des droits de l'homme doivent pouvoir agir librement et sans ingérence, intimidation, représailles ou restrictions indues. Nous devons redoubler d'efforts pour créer un environnement sûr et propice pour tous, notamment en leur offrant des

plates-formes adéquates pour travailler et dialoguer avec les différentes parties prenantes et en leur assurant un accès sans entrave à la communication, notamment à l'ONU et avec l'ONU.

La Tunisie est aujourd'hui un exemple vivant du changement réel que les défenseurs des droits humains peuvent apporter au monde. Ce sont les citoyens tunisiens qui, en 2011, ont appelé à plus de justice et de liberté. Depuis lors, le partenariat avec la société civile est un élément essentiel de nos politiques et programmes visant à instaurer la démocratie et à parvenir à un développement inclusif et durable, que nous considérons comme étant une entreprise multipartite et globale. Guidés par l'esprit de notre nouvelle Constitution, nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour mettre en place un système national des droits de l'homme fonctionnant correctement et pour renforcer un environnement sûr et propice pour tous ceux qui sont attachés à la défense et à la sauvegarde des droits de l'homme et contribuent à la paix et au développement durable. Nous sommes également pleinement attachés à toutes les initiatives des Nations Unies dans ce domaine, et nous continuons d'appuyer fermement les titulaires de mandat et les instruments et résolutions du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale relatifs aux défenseurs des droits de l'homme, à l'espace de la société civile, à la protection des journalistes, à la liberté d'association et de réunion et à la liberté d'expression sur Internet.

C'est l'occasion aujourd'hui d'exprimer notre reconnaissance et notre gratitude pour la contribution des défenseurs des droits de l'homme et des acteurs de la société civile à la réalisation de la paix et à la construction du consensus. Souvent ils agissent dans un espace de la société civile qui se rétrécit et sont confrontés à de graves menaces, à l'adversité et aux représailles. Il est regrettable que vingt ans après l'adoption unanime de la Déclaration, les défenseurs des droits de l'homme continuent d'être victimes d'agressions et de violences, dont beaucoup sont dirigées contre des femmes et sont mortelles. Aujourd'hui, nous devons entendre leurs voix, tout en gardant à l'esprit que, comme l'a si éloquemment déclaré le regretté Kofi Annan,

« Lorsque les droits des défenseurs des droits de l'homme sont bafoués, tous nos droits sont menacés et chacun se sent moins en sécurité. »

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, et nous nous réjouissons de

participer aujourd'hui à la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

L'Irlande salue les courageux défenseurs des droits de l'homme à travers le monde, pas seulement aujourd'hui mais chaque jour. Nous aimons à penser que nous avons joué un rôle important dans la promotion et la protection de ceux qui sont persécutés pour avoir défendu les droits d'autrui – les défenseurs des droits de l'homme. L'engagement de l'Irlande sur cette question est au cœur de sa politique étrangère et y est fermement ancré depuis la création de notre État il y a presque un siècle. Il fait partie de qui nous sommes et de ce que nous sommes. Nous travaillons d'arrache-pied ici à l'ONU pour créer, protéger et maintenir un environnement sûr et propice à la société civile, et cette démarche est inextricablement liée à notre priorité de longue date d'apporter notre soutien aux défenseurs des droits de l'homme.

Les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Notre tragédie commune, c'est que les défenseurs des droits de l'homme sont confrontés ces dernières années à des pressions croissantes de la part d'acteurs étatiques et non étatiques dans de nombreux pays. Ils sont victimes de harcèlement, d'intimidation, d'arrestations arbitraires et d'attaques violentes. Leur capacité à promouvoir les droits de l'homme a été limitée par de nouvelles restrictions imposées aux organisations de la société civile et à la presse. Souvent, leur entourage immédiat, y compris leur famille, leurs amis et leurs collègues, fait aussi l'objet de persécution. Cette situation est tout simplement inacceptable. Nous éprouvons une immense fierté que Front Line Defenders, organisation fondée par une Irlandaise, dont le siège se trouve à Dublin, soit reconnue aujourd'hui par les Nations Unies. En tant que l'un des quatre lauréats du Prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme pour 2018, décerné ce matin, ils méritent que leur travail soit mis en valeur.

En tant que Présidente de la Commission de la condition de la femme, j'ai été particulièrement heureuse de constater qu'à la cérémonie de ce matin, six femmes se tenaient aux côtés du Secrétaire général – les quatre lauréates, vous, Madame la Présidente, et Michelle Bachelet, Haute-Commissaire aux droits de l'homme. Les femmes jouent un rôle important dans la défense

des droits de l'homme dans le monde. L'organisation irlandaise Front Line Defenders s'efforce d'appuyer les défenseurs des droits humains dans les régions les plus dangereuses et les plus difficiles du monde. Nous pensons que le prix décerné aujourd'hui est la reconnaissance du travail vital accompli non seulement par les défenseurs de *Front Line*, mais par tous les défenseurs des droits de l'homme en danger, qui luttent chaque heure du jour pour protéger les défenseurs des droits de l'homme qui sont en danger au sein de leurs communautés. Ces gens sont une source d'inspiration pour nous et je crois qu'ils reflètent le meilleur de ce que nous sommes.

La semaine dernière, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, pour le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Simon Coveney, Vice-Premier Ministre et Ministre irlandais des affaires étrangères et du commerce, a annoncé le projet d'un monument en hommage aux défenseurs des droits de l'homme, qui sera conduit par le Ministère des affaires étrangères et les défenseurs de première ligne. Ce monument sera érigé dans les jardins du Ministère irlandais des affaires étrangères, en plein cœur de Dublin, afin de rendre hommage aux quelque 3 500 défenseurs des droits de l'homme qui ont été tués depuis 1998 pour avoir simplement défendu les droits des autres. Un tel monument s'impose d'autant plus qu'il est un rappel poignant des conditions souvent dangereuses dans lesquelles œuvrent les défenseurs des droits de l'homme et pour souligner une tendance mondiale inquiétante à un accroissement des menaces, du harcèlement et des attaques contre ces personnes. En tant qu'États, nous avons l'obligation morale et politique de lutter contre ce phénomène et de continuer à créer un environnement propice dans lequel les défenseurs des droits de l'homme peuvent agir, à l'abri des menaces et de l'insécurité. C'est le moins que nous puissions faire.

M^{me} Agladze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux de nous joindre aujourd'hui à la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus. Nous sommes fermement convaincus que les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle crucial dans les sociétés démocratiques. L'engagement actif des individus, groupes et organisations est essentiel à la poursuite des progrès vers la réalisation des droits de l'homme au niveau international.

La Géorgie s'est engagée à garantir un environnement dans lequel les organisations de la société civile peuvent agir librement et promouvoir la protection des droits de l'homme dans le pays. Outre la législation qui offre toutes les garanties nécessaires aux organisations de la société civile, nous avons également veillé à ce que des mesures concrètes soient mises en place. À ce propos, je voudrais souligner l'exemple de la participation des organisations de la société civile aux prises de décision. Un grand nombre d'organisations de la société civile et d'experts indépendants ont participé activement à l'élaboration de notre stratégie nationale en matière de droits de l'homme et du plan d'action gouvernemental national s'y rapportant. La participation des organisations de la société civile est assurée à chacune des étapes de l'élaboration des politiques, de la mise en place d'un suivi à l'évaluation.

Il importe de renforcer le rôle des organisations non gouvernementales et de préserver l'espace réservé à la société civile afin de veiller à ce que leurs voix soient entendues. Je tiens également à souligner le rôle important des institutions nationales des droits de l'homme dans la promotion et la protection des droits de l'homme. L'institution nationale des droits de l'homme de Géorgie, le Bureau du Défenseur public, est une institution constitutionnelle qui supervise la protection des droits de l'homme et des libertés en Géorgie, identifie les violations des droits de l'homme et contribue au rétablissement des droits et des libertés bafoués.

Malheureusement, les défenseurs des droits de l'homme continuent d'être confrontés à de nombreux défis et sont souvent victimes de représailles. La Géorgie se joint à l'appel lancé par la communauté internationale pour qu'il soit mis fin immédiatement à ces représailles. Il est urgent que tous les États prennent les mesures nécessaires pour prévenir l'intimidation et les représailles contre les défenseurs des droits de l'homme et pour offrir des recours appropriés contre tous les actes d'intimidation et de représailles. Ce problème est particulièrement grave dans les territoires où des États souverains sont privés de la possibilité d'exercer un contrôle effectif, comme dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali occupées par la Russie, où les défenseurs des droits de l'homme sont persécutés et réduits au silence pour leurs critiques. Le cas de l'activiste Tamar Mearakishvili est le dernier exemple en date de cette situation alarmante.

Enfin, je réitère l'engagement de la Géorgie de garantir la jouissance pleine et égale de tous les droits

et libertés fondamentaux et souligne l'importance de la promotion et de la protection des défenseurs des droits de l'homme.

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : En tant que parrain de la résolution 72/247, intitulée « Vingtème anniversaire et promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus », Sri Lanka se félicite de la tenue cette année de cette importante réunion, à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements au Président et à la Norvège, principal auteur de la résolution, ainsi qu'aux principaux auteurs de cette initiative.

La promotion et la protection des droits de l'homme sont en constante évolution. Aucun pays n'est épargné par les défis et aucun pays n'est parfait. La protection des droits de l'homme ne peut se faire du jour au lendemain, même avec les engagements les plus sincères et la détermination la plus grande. Mais, malgré les défis, il est de notre devoir et de notre responsabilité de nous efforcer de promouvoir, protéger et défendre les droits de l'homme pour tous. La Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration et le Programme d'action de Vienne et la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus constituent un cadre fondamental et un guide pour qu'ensemble nous relevions les différents défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, en particulier le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Les défenseurs des droits de l'homme sont des partenaires incontournables dans nos efforts collectifs pour donner corps à nos obligations en matière de droits de l'homme. Sri Lanka mène une politique d'engagement constructif et de dialogue qui vise à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Je voudrais mentionner en particulier notre coopération constante et étroite avec les mécanismes des droits de l'homme et les organes conventionnels des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ces trois dernières années, huit procédures spéciales, dont deux groupes de travail, sont allées à Sri Lanka sur notre invitation. Au cours de leurs visites, Sri Lanka a permis un accès sans

restriction et coopéré de toutes les manières possibles, ce qui a permis aux tenants de mandat au titre des procédures spéciales de s'acquitter de leurs missions tout au long de leurs visites. Dans nos échanges avec les organes conventionnels des Nations Unies, nous avons adopté une approche participative, ouverte et inclusive, consistant en des consultations et une collaboration avec les parties prenantes non seulement au sein du Gouvernement mais aussi avec les organisations de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et la Commission nationale des droits de l'homme de Sri Lanka.

Sri Lanka a renforcé l'indépendance de sa Commission des droits de l'homme après l'adoption d'un dix-neuvième amendement à sa Constitution. Sri Lanka se félicite qu'en mai dernier, la Commission se soit vue réattribuer le statut À par l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris. Depuis 2015, Sri Lanka a pris des mesures ambitieuses pour renforcer le rôle du Parlement, rétablir des commissions indépendantes, garantir l'indépendance du système judiciaire et appuyer la société civile. En tant que nation attachée à la démocratie et à la primauté du droit, nous récoltons aujourd'hui les fruits de ces mesures tangibles, car nos institutions nationales ont démontré un sens aigu de l'intégrité et de la résilience face à des défis sans précédent.

Sans la primauté du droit œuvrant de concert avec un pouvoir judiciaire indépendant, il ne saurait y avoir de progrès en matière de paix, de développement ou de droits de la personne. Ces dernières années, Sri Lanka a reconstruit ses institutions indépendantes, rétablissant ainsi la confiance de son peuple dans le fait qu'au bout compte, les droits de l'homme et les libertés fondamentales seront protégés par des institutions nationales indépendantes qui sauront faire triompher la primauté du droit. L'autonomisation de nos institutions nationales par l'assurance d'un sentiment d'indépendance et d'intégrité est la garantie ultime de la sauvegarde des droits et des responsabilités des individus et des groupes et de la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales universellement reconnus. On ne saurait trop insister sur le rôle crucial que joue la société civile, y compris les défenseurs des droits de l'homme, dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales face aux défis actuels.

La célébration du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du vingtième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme est l'occasion pour nous de réfléchir à ce que nous avons accompli au fil des ans, tant sur le plan national qu'international, et de prendre des mesures pour renforcer les institutions qui nous aideront à relever nos défis et à parvenir à l'objectif de promouvoir et de protéger les libertés et droits fondamentaux universellement reconnus. C'est le meilleur hommage que nous puissions rendre aux défenseurs des droits de l'homme, dont beaucoup ont payé de leur vie pour la défense de la protection des droits de l'homme.

M. Davidson (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour l'Afrique du Sud de participer à la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus. Cet événement, qui a lieu parallèlement au soixante-dixième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, coïncide avec celui du centenaire de Nelson Mandela et d'Albertina Sisulu. Ces deux icônes sud-africaines ont défendu les droits de l'homme sur le continent africain et dans le monde entier – de vrais défenseurs des droits de l'homme qui croyaient essentiellement en la primauté de l'égalité, de la liberté et de la dignité humaine, fondée sur le principe fondamental de non-discrimination. Ils ont également plaidé fermement en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit.

L'Afrique du Sud salue les contributions et les sacrifices consentis par des individus, des groupes, des organisations de la société civile et d'autres acteurs clés pour contribuer à la libération de notre pays. C'est dans cet esprit que nous sommes ici aujourd'hui pour célébrer l'anniversaire de la Déclaration et ce qu'elle incarne. Les valeurs et les principes fondamentaux sur lesquels reposent la Constitution sud-africaine s'inspirent de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et reflètent notre attachement à cette Déclaration et à la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme. Le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme revêt de l'importance pour notre pays. Le 7 décembre dernier, l'Afrique du Sud a accueilli la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le site historique de notre démocratie constitutionnelle, Constitutional Hill,

pour célébrer cet évènement particulier, qui marque également les cent ans de nos deux personnalités et le vingtième anniversaire de la Constitution sud-africaine. À cette occasion, le Président sud-africain a réaffirmé l'attachement de notre pays aux valeurs et principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'Afrique du Sud est fière des efforts qu'elle consacre sans relâche à l'édification d'un monde exempt d'oppression et de discrimination, permettant à chacun de vivre dans l'égalité et la dignité, à l'abri de la peur et du besoin. La Déclaration s'appuie sur un ensemble de droits et de responsabilités qui doivent être respectés par tous, y compris les États et les acteurs non étatiques, qui ont le devoir et la responsabilité de soutenir et de protéger les défenseurs des droits de l'homme œuvrant dans tous les domaines. Aujourd'hui, nous sommes trop souvent témoins d'une montée des menaces, de la criminalisation et du ciblage des défenseurs des droits humains, y compris ceux qui défendent leurs terres ancestrales. Ces acteurs jouent un rôle important dans l'exercice effectif des droits de l'homme, y compris le droit au développement. À cet égard, l'Afrique du Sud continue de demander que les sociétés transnationales et autres entreprises soient tenues pour responsables des violations des droits de l'homme dans les zones où elles exercent leurs activités. Sans la volonté de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales et sans tenir les auteurs de violations et d'abus pour responsables de leurs actes, nous manquerons à nos engagements envers les plus vulnérables et les plus marginalisés. Il convient de reconnaître que nous avons tous un rôle à jouer en tant que défenseurs des droits de l'homme pour faire en sorte que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient réalisés et respectés par tous et sans distinction.

Pour conclure, à la même époque en 1998, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration par consensus. Elle symbolise l'engagement de tous les États Membres en faveur de sa mise en œuvre effective, aux niveaux national et international. L'Afrique du Sud est fermement convaincue que cet anniversaire est l'occasion pour nous d'évaluer dans quelle mesure les engagements énoncés dans la Déclaration nous ont guidés et continuent de nous guider face à l'évolution constante de la situation et des défis mondiaux. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales demeurent indivisibles, interconnectés et interdépendants. Ils doivent être encouragés et protégés afin que chacun puisse en jouir librement. En tant qu'acteurs étatiques

et non étatiques, il nous appartient donc de rendre cela vraiment réalisable.

M. Iglesias Mori (Chili) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour le Chili de participer à la célébration de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée il y a 20 ans. Nous nous réjouissons tout particulièrement de la présence de M^{me} Michelle Bachelet, Haute-Commissaire aux droits de l'homme et ancienne Présidente du Chili, ainsi que du Ministre des affaires étrangères de la Norvège, du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et, surtout, des représentants de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme que nous célébrons aujourd'hui.

Par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la communauté internationale s'est dotée d'un texte historique qui guide et façonne le travail des sociétés en réalisant une synthèse civilisationnelle. Ces 70 dernières années, les mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme se sont multipliés et améliorés. Néanmoins, malheureusement, des violations graves et massives des droits de l'homme se sont produites au même rythme dans plusieurs régions du monde, notamment sous la forme de menaces pour le travail de ceux qui consacrent leur vie à la défense et à la promotion des droits de l'homme. Aujourd'hui, 20 ans après l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, nous devons en réaffirmer la légitimité et la nécessité, ainsi que promouvoir la notion de défense des droits de l'homme en tant que droit en soi.

En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, le Chili tient à souligner la contribution fondamentale des défenseurs des droits de l'homme aux travaux des mécanismes et organes conventionnels du Conseil. En raison de cette contribution, et face aux tendances mondiales préoccupantes hostiles aux droits de l'homme, ces défenseurs sont les premiers exposés et sont souvent victimes de violence, de menaces et de représailles et parfois de détention arbitraire ou d'exécution extrajudiciaire. Le noble travail de défense des droits d'autrui constitue un jalon important pour l'humanité que nous, en tant que communauté internationale, devons célébrer et protéger.

Progressivement, le système des Nations Unies s'est développé. Il a créé un mandat pour le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de

l'homme et créé un coordonnateur des Nations Unies chargé de la question des représailles à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, poste désormais occupé par M. Andrew Gilmour, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme. Nous appuierons leur travail avec énergie et confiance. Nous saluons ces initiatives, mais sans la volonté des États, elles ne permettront pas d'assurer la protection des défenseurs.

Pour terminer, nous espérons que la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme sera l'occasion de réaffirmer l'engagement international de protéger les défenseurs des droits de l'homme et de garantir un environnement propice à la poursuite de leurs activités en toute liberté, sans ingérence, actes d'intimidation, menaces, représailles ou restrictions indues. J'affirme une fois de plus qu'aucun argument portant atteinte au respect des droits de l'homme, de ses défenseurs et de ses organisations de la société civile n'est acceptable.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Les défenseurs des droits de l'homme figurent parmi les plus courageux de nos sociétés. Ils luttent contre l'injustice, réclament des changements et viennent en aide aux personnes dans le besoin. Les défenseurs des droits humains font face à de graves menaces dans le monde entier. Leur champ d'activité s'est rétréci au cours de la dernière décennie. Ils sont de plus en plus souvent confrontés à la violence ou aux menaces de violence et d'intimidation, ainsi qu'à des lois répressives visant à saper leur travail. Nous sommes consternés par les actes de violence et de répression commis à l'encontre de journalistes, d'avocats, d'activistes en ligne, de minorités autochtones ou ethniques, comme les Ouïghours, de militants LGBTI et de ceux qui défendent la liberté de conscience ou luttent pour les droits des femmes.

En Syrie, les Casques blancs sont attaqués alors qu'ils risquent leur vie pour sauver celle des autres en évacuant les civils des zones dangereuses et en secourant les femmes et les enfants après de lourds bombardements. Au Myanmar, des journalistes de Reuters, Wa Lone et Kyaw Soe Oo, sont toujours emprisonnés pour leur travail d'enquête sur le meurtre de 10 hommes et garçons musulmans rohingyas par les forces de sécurité. Dans de nombreux pays à travers le monde, les militants LGBTI luttent pour l'égalité des droits et contre la discrimination dont ils sont quotidiennement l'objet. Nous avons récemment eu l'occasion de rencontrer certains d'entre eux à la Mission allemande pendant

la semaine de plaidoyer en faveur des LGBTI. Dans le monde entier, des femmes défenseurs des droits de l'homme sont exposées à des risques sexospécifiques. Non seulement elles sont menacées pour leur travail en tant que défenseurs des droits humains, mais elles sont également confrontées à la violence sexuelle et sexiste et sont souvent tenues à l'écart. Nous devons donc concentrer tout particulièrement nos efforts sur la protection et l'autonomisation des femmes défenseurs des droits de l'homme et mettre fin à l'impunité pour les crimes commis contre les femmes et tous les défenseurs des droits de l'homme.

L'Allemagne est également préoccupée par une tendance croissante à limiter l'accès des organisations de la société civile aux Nations Unies. La participation de ces organisations à l'Organisation des Nations Unies est indispensable à son fonctionnement. Limiter leur accès nous prive tous des contributions importantes des défenseurs des droits de l'homme et de la société civile. En tant que membre élu du Conseil de sécurité pour le mandat 2019-2020, l'Allemagne est pleinement déterminée à travailler avec les défenseurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile. Nous continuerons d'appuyer les efforts visant à créer et maintenir un espace sûr et adéquat pour la société civile et les défenseurs des droits de l'homme à l'ONU, notamment au Conseil de sécurité. Le partenariat avec la société civile est crucial pour la protection des droits de l'homme.

M. Allansson (Islande) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que l'Argentine, l'Italie et la Norvège, d'avoir organisé cet événement important.

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par tous les États Membres de l'ONU, nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte de nous pencher sur nos réalisations et sur les défis persistants.

L'Islande appuie et prône la protection de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme. Leur capacité à travailler en toute sécurité sans crainte de représailles est un élément clef du maintien de sociétés ouvertes et démocratiques. Nous avons donc fait de la protection des défenseurs des droits de l'homme l'une des priorités de notre participation actuelle au Conseil des droits de l'homme à Genève. Il appartient à chaque

État de garantir un environnement sûr à la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme, en protégeant en particulier la primauté du droit, le droit à une procédure régulière et la liberté d'expression. Laisser place à différents points de vue et critiques constitue pour tous les États une source de force qui contribue à alimenter le développement politique et social.

Malheureusement, la réalité sur le terrain est extrêmement préoccupante, car les défenseurs des droits de l'homme sont de plus en plus souvent victimes de menaces, d'exécutions extrajudiciaires, de détentions arbitraires et d'autres violations graves des droits de l'homme. Je voudrais en particulier attirer l'attention de l'Assemblée sur les défenseurs des droits de l'homme qui promeuvent et protègent les libertés fondamentales liées à la jouissance d'un environnement sûr, sain et durable. Donner aux défenseurs des droits environnementaux les moyens d'agir est fondamental pour la protection de l'environnement et de tous les autres droits connexes. Si la communauté internationale veut que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 se concrétise dans les faits, nous devons nous attaquer à la diabolisation et au harcèlement croissants et souvent violents dont font l'objet les défenseurs des droits de l'homme de la part d'acteurs étatiques et non étatiques.

Les États doivent appuyer le droit de chacun de promouvoir un développement sain et durable, fondement même de l'exercice d'un large éventail de droits de l'homme. La situation actuelle des défenseurs des droits environnementaux doit être prise en compte, et les individus et les groupes qui sont en première ligne dans la défense du développement durable doivent être protégés. Je tiens à assurer à l'Assemblée que l'Islande continuera de promouvoir et de protéger les droits de tous les défenseurs des droits de l'homme, qui jouent un rôle central dans la sauvegarde des droits de la personne universellement reconnus au profit de tous.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal se félicite du rapport du Secrétaire général sur le vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (A/73/230), et souscrit à son évaluation du travail accompli par le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que par la Haute-Commissaire et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres organes des Nations Unies.

La Déclaration réaffirme les droits et libertés fondamentales tels que la liberté d'association, de réunion pacifique, d'opinion et d'expression, ainsi que le droit d'accès à l'information et à la justice, qui sont tous consacrés par la Constitution portugaise. Le Portugal a manifesté son appui aux résolutions protégeant les défenseurs des droits de l'homme en votant pour ces textes et en s'en portant coauteur au Conseil des droits de l'homme et à la Troisième Commission. En guise d'exemple, en tant que membre du Conseil des droits de l'homme jusqu'en 2017, le Portugal a parrainé la résolution 31/32 sur la protection des défenseurs des droits de l'homme. Nous avons également été parmi les premiers coauteurs de la résolution 32/31 sur le champ d'action de la société civile et, par la suite, de la résolution 38/12, intitulée « Champ d'action de la société civile : coopération avec les organisations internationales et régionales ».

Mon pays estime que les défenseurs des droits de l'homme sont des acteurs clés de tout système démocratique et jouent un rôle fondamental dans l'instauration de la paix et du développement durable à tous les niveaux – local, national, régional et international – car ils assurent le suivi des droits économiques, sociaux et culturels et identifient les violations et atteintes à ces droits. Les défenseurs des droits de l'homme doivent être soutenus et ne devraient pas avoir à craindre des conséquences telles que l'intimidation ou des représailles pour leurs actions, y compris le simple fait de coopérer avec le système des Nations Unies. C'est pourquoi le Portugal appuie les Principes directeurs relatifs à la lutte contre l'intimidation ou les représailles, adoptés à San José (HRI/MC/2015/6), et condamne toute pratique visant à dissuader les défenseurs des droits de l'homme de poursuivre leurs activités.

Pour conclure, je voudrais exprimer notre ferme conviction que l'éducation est un outil fondamental pour sensibiliser à la promotion et à la protection des droits de l'homme. À cet égard, l'enseignement des droits de l'homme est obligatoire pour tous les élèves portugais.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 74 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 5.